



asset  
management

INNOVER  
POUR LA  
PERFORMANCE

91-93 BOULEVARD PASTEUR  
CS61595  
75015 PARIS

T 01 53 15 70 00

W [WWW.CPR-AM.COM](http://WWW.CPR-AM.COM)

# CPR AMBITION FRANCE

OPCVM relevant de la Directive 2009/65/CE  
FCP de droit français

---

RAPPORT ANNUEL  
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

---

## Sommaire

	Pages
<b>Caractéristiques de l'OPC</b>	<b>3</b>
<b>Compte rendu d'activité</b>	<b>8</b>
<b>Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue</b>	<b>22</b>
<b>Informations spécifiques</b>	<b>24</b>
<b>Informations réglementaires</b>	<b>25</b>
<b>Certification du Commissaire aux comptes</b>	<b>31</b>
<b>Comptes annuels</b>	<b>36</b>
Bilan Actif	37
Bilan Passif	38
Hors-Bilan	39
Compte de Résultat	40
<b>Annexes aux comptes annuels</b>	<b>41</b>
Règles et méthodes comptables	42
Evolution de l'Actif net	45
Compléments d'information	46
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	56
Inventaire	58
Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon	60

## Caractéristiques principales du fonds

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCP. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### CPR Ambition France - I Code ISIN : (C/D) FR0013532728

OPCVM prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement (FCP)  
Ce FCP est géré par CPR Asset Management, société du groupe Amundi

#### Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF (Autorité des Marchés Financiers) : Actions françaises.

En souscrivant dans CPR Ambition France - I, vous investissez dans un portefeuille d'actions françaises centré sur des valeurs de petites et moyennes capitalisations.

L'objectif de gestion est d'obtenir la meilleure performance possible en investissant dans les actions d'entreprises françaises cotées, principalement de petites et moyennes capitalisations.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'univers d'investissement initial est composé des valeurs de petites capitalisations incluses dans l'indice générique CaC All-Tradable.

Sur cet univers d'investissement, le FCP est investi pour 80% minimum de son actif en titres appartenant aux catégories des petites et moyennes capitalisations.

Le FCP n'a pas vocation à investir dans les entreprises suivantes : sociétés du secteur financier (banque, assurance et services financiers) ; sociétés actives dans la production de tabac ; sociétés dont le chiffre d'affaires dépend de l'exploitation ou de l'utilisation du charbon thermique ; sociétés impliquées dans le transport ou la commercialisation d'armes chimiques ou biologiques ; sociétés dont les activités sont en violation avérée des principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

Le FCP est exposé :

- pour 90% minimum de son actif en actions d'entreprises dont le siège social est situé en France et dans la limite de 10%, sur des actions ou titres assimilés de tout autre pays appartenant à l'Espace Economique Européen;

- dans la limite de 20%, sur des titres appartenant à la catégorie des grandes capitalisations, c'est-à-dire supérieure ou égales à 2 milliards d'euros.

Le taux de couverture de titres en portefeuille qui font l'objet d'une notation ESG selon le type d'instrument concerné est au minimum 90% de titres en portefeuilles notés ESG. Les notes ESG sont établies après agrégation de données issues de fournisseurs de données : celles-ci ne sont pas garanties et peuvent être incomplètes.

Le portefeuille final présentera un profil extra-financier, représenté par sa note extra-financière, meilleur que celui de l'univers des sociétés cotées en rance de capitalisation boursière inférieure à 2 milliards d'euros.

Le FCP respecte les règles d'investissement du régime n°1 du label "Reliance".

L'exposition actions sera comprise entre 90% et 110% de l'actif total du portefeuille.

Pour la gestion de ses liquidités, le portefeuille peut être investi jusqu'à 10% en produits monétaires et de taux.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

La contribution positive des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peut être prise en compte dans les décisions d'investissement, sans pour autant être un facteur déterminant.

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

CPR Ambition France - I est libellée en EUR.

CPR Ambition France - I a une durée de placement recommandée supérieure à 5 ans.

CPR Ambition France - I capitalise et/ou distribue son résultat net et ses plus-values nettes réalisées.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts à chaque valeur liquidative, calculée à fréquence quotidienne selon les conditions précisées dans le prospectus.

La société de gestion pourra mettre en place un dispositif de plafonnement des rachats dans les conditions fixées au paragraphe "Dispositif de plafonnement des rachats" du prospectus.

Recommandation : Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée.

#### Profil de risque et de rendement

A risque plus faible,

A risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible ← → rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Le niveau de risque de ce FCP reflète celui des actions françaises de petites et moyennes capitalisations.

- Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.
- Le capital n'est pas garanti.

Les risques importants pour le FCP non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tensions sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de ventes (ou d'achats) sans faire baisser (ou monter) significativement le prix des actifs.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation des instruments financiers à terme peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre FCP. Pour en savoir plus sur les risques, veuillez-vous reporter à la rubrique *Profil de Risque* du prospectus de ce FCP.

## Caractéristiques principales du fonds

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCP. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### CPR Ambition France - R

Code ISIN : (C) FR0013532744

OPCVM prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement (FCP)

Ce FCP est géré par CPR Asset Management, société du groupe Amundi

#### Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF (Autorité des Marchés Financiers) : Actions françaises.

En souscrivant dans CPR Ambition France - R, vous investissez dans un portefeuille d'actions françaises centré sur des valeurs de petites et moyennes capitalisations.

L'objectif de gestion est d'obtenir la meilleure performance possible en investissant dans les actions d'entreprises françaises cotées, principalement de petites et moyennes capitalisations.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'univers d'investissement initial est composé des valeurs de petites capitalisations incluses dans l'indice générique CaC All-Tradable.

Sur cet univers d'investissement, le FCP est investi pour 80% minimum de son actif en titres appartenant aux catégories des petites et moyennes capitalisations.

Le FCP n'a pas vocation à investir dans les entreprises suivantes : sociétés du secteur financier (banque, assurance et services financiers) ; sociétés actives dans la production de tabac ; sociétés dont le chiffre d'affaires dépend de l'exploitation ou de l'utilisation du charbon thermique ; sociétés impliquées dans le transport ou la commercialisation d'armes chimiques ou biologiques ; sociétés dont les activités sont en violation avérée des principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

Le FCP est exposé :

- pour 90% minimum de son actif en actions d'entreprises dont le siège social est situé en France et dans la limite de 10%, sur des actions ou titres assimilés de tout autre pays appartenant à l'Espace Economique Européen;

- dans la limite de 20%, sur des titres appartenant à la catégorie des grandes capitalisations, c'est-à-dire supérieure ou égales à 2 milliards d'euros.

Le taux de couverture de titres en portefeuille qui font l'objet d'une notation ESG selon le type d'instrument concerné est au minimum 90% de titres en portefeuilles notés ESG. Les notes ESG sont établies après agrégation de données issues de fournisseurs de données : celles-ci ne sont pas garanties et peuvent être incomplètes.

Le portefeuille final présentera un profil extra-financier, représenté par sa note extra-financière, meilleur que celui de l'univers des sociétés cotées en rance de capitalisation boursière inférieure à 2 milliards d'euros.

Le FCP respecte les règles d'investissement du régime n°1 du label "Relance".

L'exposition actions sera comprise entre 90% et 110% de l'actif total du portefeuille.

Pour la gestion de ses liquidités, le portefeuille peut être investi jusqu'à 10% en produits monétaires et de taux.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

La contribution positive des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peut être prise en compte dans les décisions d'investissement, sans pour autant être un facteur déterminant.

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

CPR Ambition France - R est libellée en EUR.

CPR Ambition France - R a une durée de placement recommandée supérieure à 5 ans.

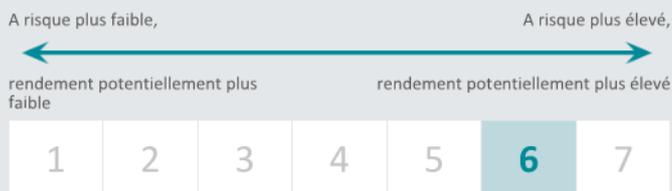
CPR Ambition France - R capitalise son résultat net et ses plus-values nettes réalisées.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts à chaque valeur liquidative, calculée à fréquence quotidienne selon les conditions précisées dans le prospectus.

La société de gestion pourra mettre en place un dispositif de plafonnement des rachats dans les conditions fixées au paragraphe "Dispositif de plafonnement des rachats" du prospectus.

Recommandation : Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée.

#### Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque de ce FCP reflète celui des actions françaises de petites et moyennes capitalisations.

- Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.
- Le capital n'est pas garanti.

Les risques importants pour le FCP non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tensions sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de ventes (ou d'achats) sans faire baisser (ou monter) significativement le prix des actifs.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation des instruments financiers à terme peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre FCP. Pour en savoir plus sur les risques, veuillez-vous reporter à la rubrique *Profil de Risque* du prospectus de ce FCP.

## Caractéristiques principales du fonds

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCP. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### CPR Ambition France - T Code ISIN : (C/D) FR0013532751

OPCVM prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement (FCP)  
Ce FCP est géré par CPR Asset Management, société du groupe Amundi

#### Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF (Autorité des Marchés Financiers) : Actions françaises.

En souscrivant dans CPR Ambition France - T, vous investissez dans un portefeuille d'actions françaises centré sur des valeurs de petites et moyennes capitalisations.

L'objectif de gestion est d'obtenir la meilleure performance possible en investissant dans les actions d'entreprises françaises cotées, principalement de petites et moyennes capitalisations.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'univers d'investissement initial est composé des valeurs de petites capitalisations incluses dans l'indice générique CaC All-Tradable.

Sur cet univers d'investissement, le FCP est investi pour 80% minimum de son actif en titres appartenant aux catégories des petites et moyennes capitalisations.

Le FCP n'a pas vocation à investir dans les entreprises suivantes : sociétés du secteur financier (banque, assurance et services financiers) ; sociétés actives dans la production de tabac ; sociétés dont le chiffre d'affaires dépend de l'exploitation ou de l'utilisation du charbon thermique ; sociétés impliquées dans le transport ou la commercialisation d'armes chimiques ou biologiques ; sociétés dont les activités sont en violation avérée des principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

Le FCP est exposé :

- pour 90% minimum de son actif en actions d'entreprises dont le siège social est situé en France et dans la limite de 10%, sur des actions ou titres assimilés de tout autre pays appartenant à l'Espace Economique Européen;

- dans la limite de 20%, sur des titres appartenant à la catégorie des grandes capitalisations, c'est-à-dire supérieure ou égales à 2 milliards d'euros.

Le taux de couverture de titres en portefeuille qui font l'objet d'une notation ESG selon le type d'instrument concerné est au minimum 90% de titres en portefeuilles notés ESG. Les notes ESG sont établies après agrégation de données issues de fournisseurs de données : celles-ci ne sont pas garanties et peuvent être incomplètes.

Le portefeuille final présentera un profil extra-financier, représenté par sa note extra-financière, meilleur que celui de l'univers des sociétés cotées en rance de capitalisation boursière inférieure à 2 milliards d'euros.

Le FCP respecte les règles d'investissement du régime n°1 du label "Reliance".

L'exposition actions sera comprise entre 90% et 110% de l'actif total du portefeuille.

Pour la gestion de ses liquidités, le portefeuille peut être investi jusqu'à 10% en produits monétaires et de taux.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

La contribution positive des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peut être prise en compte dans les décisions d'investissement, sans pour autant être un facteur déterminant.

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

CPR Ambition France - T est libellée en EUR.

CPR Ambition France - T a une durée de placement recommandée supérieure à 5 ans.

CPR Ambition France - T capitalise et/ou distribue son résultat net et ses plus-values nettes réalisées.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts à chaque valeur liquidative, calculée à fréquence quotidienne selon les conditions précisées dans le prospectus.

La société de gestion pourra mettre en place un dispositif de plafonnement des rachats dans les conditions fixées au paragraphe "Dispositif de plafonnement des rachats" du prospectus.

Recommandation : Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée.

#### Profil de risque et de rendement

A risque plus faible,

A risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible ← → rendement potentiellement plus élevé



Le niveau de risque de ce FCP reflète celui des actions françaises de petites et moyennes capitalisations.

- Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.
- Le capital n'est pas garanti.

Les risques importants pour le FCP non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tensions sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de ventes (ou d'achats) sans faire baisser (ou monter) significativement le prix des actifs.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation des instruments financiers à terme peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre FCP. Pour en savoir plus sur les risques, veuillez-vous reporter à la rubrique *Profil de Risque* du prospectus de ce FCP.

## Caractéristiques principales du fonds

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCP. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### CPR Ambition France - P

Code ISIN : (C) FR0013532710

OPCVM prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement (FCP)

Ce FCP est géré par CPR Asset Management, société du groupe Amundi

#### Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF (Autorité des Marchés Financiers) : Actions françaises.

En souscrivant dans CPR Ambition France - P, vous investissez dans un portefeuille d'actions françaises centré sur des valeurs de petites et moyennes capitalisations.

L'objectif de gestion est d'obtenir la meilleure performance possible en investissant dans les actions d'entreprises françaises cotées, principalement de petites et moyennes capitalisations.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'univers d'investissement initial est composé des valeurs de petites capitalisations incluses dans l'indice générique CaC All-Tradable.

Sur cet univers d'investissement, le FCP est investi pour 80% minimum de son actif en titres appartenant aux catégories des petites et moyennes capitalisations.

Le FCP n'a pas vocation à investir dans les entreprises suivantes : sociétés du secteur financier (banque, assurance et services financiers) ; sociétés actives dans la production de tabac ; sociétés dont le chiffre d'affaires dépend de l'exploitation ou de l'utilisation du charbon thermique ; sociétés impliquées dans le transport ou la commercialisation d'armes chimiques ou biologiques ; sociétés dont les activités sont en violation avérée des principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

Le FCP est exposé :

- pour 90% minimum de son actif en actions d'entreprises dont le siège social est situé en France et dans la limite de 10%, sur des actions ou titres assimilés de tout autre pays appartenant à l'Espace Economique Européen;

- dans la limite de 20%, sur des titres appartenant à la catégorie des grandes capitalisations, c'est-à-dire supérieure ou égales à 2 milliards d'euros.

Le taux de couverture de titres en portefeuille qui font l'objet d'une notation ESG selon le type d'instrument concerné est au minimum 90% de titres en portefeuilles notés ESG. Les notes ESG sont établies après agrégation de données issues de fournisseurs de données : celles-ci ne sont pas garanties et peuvent être incomplètes.

Le portefeuille final présentera un profil extra-financier, représenté par sa note extra-financière, meilleur que celui de l'univers des sociétés cotées en rance de capitalisation boursière inférieure à 2 milliards d'euros.

Le FCP respecte les règles d'investissement du régime n°1 du label "Relance".

L'exposition actions sera comprise entre 90% et 110% de l'actif total du portefeuille.

Pour la gestion de ses liquidités, le portefeuille peut être investi jusqu'à 10% en produits monétaires et de taux.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

La contribution positive des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peut être prise en compte dans les décisions d'investissement, sans pour autant être un facteur déterminant.

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

CPR Ambition France - P est libellée en EUR.

CPR Ambition France - P a une durée de placement recommandée supérieure à 5 ans.

CPR Ambition France - P capitalise son résultat net et ses plus-values nettes réalisées.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts à chaque valeur liquidative, calculée à fréquence quotidienne selon les conditions précisées dans le prospectus.

La société de gestion pourra mettre en place un dispositif de plafonnement des rachats dans les conditions fixées au paragraphe "Dispositif de plafonnement des rachats" du prospectus.

Recommandation : Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée.

#### Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque de ce FCP reflète celui des actions françaises de petites et moyennes capitalisations.

- Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.
- Le capital n'est pas garanti.

Les risques importants pour le FCP non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tensions sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de ventes (ou d'achats) sans faire baisser (ou monter) significativement le prix des actifs.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation des instruments financiers à terme peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre FCP. Pour en savoir plus sur les risques, veuillez-vous reporter à la rubrique *Profil de Risque* du prospectus de ce FCP.

## Caractéristiques principales du fonds

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCP. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### CPR Ambition France - SI Code ISIN : (C/D) FR0013532736

OPCVM prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement (FCP)  
Ce FCP est géré par CPR Asset Management, société du groupe Amundi

#### Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF (Autorité des Marchés Financiers) : Actions françaises.

En souscrivant dans CPR Ambition France - SI, vous investissez dans un portefeuille d'actions françaises centré sur des valeurs de petites et moyennes capitalisations.

L'objectif de gestion est d'obtenir la meilleure performance possible en investissant dans les actions d'entreprises françaises cotées, principalement de petites et moyennes capitalisations.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'univers d'investissement initial est composé des valeurs de petites capitalisations incluses dans l'indice générique CaC All-Tradable.

Sur cet univers d'investissement, le FCP est investi pour 80% minimum de son actif en titres appartenant aux catégories des petites et moyennes capitalisations.

Le FCP n'a pas vocation à investir dans les entreprises suivantes : sociétés du secteur financier (banque, assurance et services financiers) ; sociétés actives dans la production de tabac ; sociétés dont le chiffre d'affaires dépend de l'exploitation ou de l'utilisation du charbon thermique ; sociétés impliquées dans le transport ou la commercialisation d'armes chimiques ou biologiques ; sociétés dont les activités sont en violation avérée des principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

Le FCP est exposé :

- pour 90% minimum de son actif en actions d'entreprises dont le siège social est situé en France et dans la limite de 10%, sur des actions ou titres assimilés de tout autre pays appartenant à l'Espace Economique Européen;

- dans la limite de 20%, sur des titres appartenant à la catégorie des grandes capitalisations, c'est-à-dire supérieure ou égales à 2 milliards d'euros.

Le taux de couverture de titres en portefeuille qui font l'objet d'une notation ESG selon le type d'instrument concerné est au minimum 90% de titres en portefeuilles notés ESG. Les notes ESG sont établies après agrégation de données issues de fournisseurs de données : celles-ci ne sont pas garanties et peuvent être incomplètes.

Le portefeuille final présentera un profil extra-financier, représenté par sa note extra-financière, meilleur que celui de l'univers des sociétés cotées en rance de capitalisation boursière inférieure à 2 milliards d'euros.

Le FCP respecte les règles d'investissement du régime n°1 du label "Reliance".

L'exposition actions sera comprise entre 90% et 110% de l'actif total du portefeuille.

Pour la gestion de ses liquidités, le portefeuille peut être investi jusqu'à 10% en produits monétaires et de taux.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

La contribution positive des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peut être prise en compte dans les décisions d'investissement, sans pour autant être un facteur déterminant.

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille. CPR Ambition France - SI est libellée en EUR.

CPR Ambition France - SI a une durée de placement recommandée supérieure à 5 ans.

CPR Ambition France - SI capitalise et/ou distribue son résultat net et ses plus-values nettes réalisées.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts à chaque valeur liquidative, calculée à fréquence quotidienne selon les conditions précisées dans le prospectus.

La société de gestion pourra mettre en place un dispositif de plafonnement des rachats dans les conditions fixées au paragraphe "Dispositif de plafonnement des rachats" du prospectus.

Recommandation : Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée.

#### Profil de risque et de rendement

A risque plus faible,

A risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible ← → rendement potentiellement plus élevé



Le niveau de risque de ce FCP reflète celui des actions françaises de petites et moyennes capitalisations.

- Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.
- Le capital n'est pas garanti.

Les risques importants pour le FCP non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tensions sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de ventes (ou d'achats) sans faire baisser (ou monter) significativement le prix des actifs.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation des instruments financiers à terme peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre FCP. Pour en savoir plus sur les risques, veuillez-vous reporter à la rubrique *Profil de Risque* du prospectus de ce FCP.

## Compte rendu d'activité

Avril 2021

Faits marquants sur les marchés financiers : Les marchés européens affichent un 3e mois consécutif de performance positive avec un MSCI Europe en hausse de +2.20% sur le mois d'avril, portés à la fois par l'avancement des campagnes de vaccination à travers le monde et les plans de relance américains et européens qui continuent d'émerger. Le marché profite également des premiers chiffres de croissance du PIB T1 qui ressortent supérieurs aux attentes, notamment aux US, et par le démarrage de la saison de publications de résultats trimestriels qui s'avère jusque-là en moyenne au-dessus des attentes du consensus. Sur le front économique, les prévisions de croissances ont été revues à la hausse par le FMI en début de mois qui table désormais sur une croissance mondiale de +6% en 2021 contre 5.5% précédemment et +4.4% en 2022. Le Fonds monétaire voit également la croissance de la Zone Euro atteindre les +4.4% en 2021 et +3.8% en 2022. En Europe, le PMI manufacturier ressort à 63.3 en avril, en progression par rapport à mars à 62.5 et au-dessus des prévisions de 62 pour le mois. Le PMI des services atteint 50.3 contre 49.6 le mois dernier et 49.1 estimé tandis que le PMI composite ressort à 53.7, au-dessus du consensus à 52.8 et en léger progrès par rapport au mois de mars à 53.2. La BCE a décidé de maintenir sa politique monétaire inchangée. Aux US, J. Biden dévoilait en fin de mois son nouveau plan de 1800Mds\$ destinés aux enfants, familles et à l'éducation américaine. Le président américain a également exprimé sa volonté de relever le taux marginal d'imposition (sur les revenus) de 37% à 39.6% et son souhait de doubler les taxes sur les plus-values à hauteur de 39.6% pour les américains dont les revenus annuels dépassent le million de dollars. La Fed a décidé de maintenir ses taux directeurs entre 0 et 0.25% et de garder son niveau d'achat d'actifs stable. Dans ce contexte, les secteurs du Software (+6.86%) tire son épingle du jeu, suivi de près par le Luxe (+6.25%) qui bénéficient de l'avancée des campagnes de vaccination à travers le monde et de la réouverture de l'économie au UK. L'automobile (-4.6%) représente la pire performance sur le mois, le secteur est impacté par des doutes sur l'issue de la pénurie de semi-conducteurs. Le secteur énergie (-3.5%) est pénalisé par la décision de l'OPEP et de ses alliés de réduire les mesures d'encadrement de leur production à partir du mois de mai et l'annonce du président américain de vouloir supprimer les subventions réclamées par les compagnies pétrolières et gazières et augmenter les prélèvements sur les entreprises polluantes. Bilan des principales positions du mois : Le portefeuille reste principalement investi autour de 3 thématiques principales : - Aider les entreprises mise en difficulté par le Covid à passer la période difficile, - Renforcer les entreprises répondant aux questions de souveraineté mise en évidence par la pandémie, - Préparer l'avenir post covid. Ces sous thèmes n'étant pas exclusif, une entreprise peut appartenir à différents sous thème simultanément. La classe d'actif étant particulièrement peu liquide le portefeuille, de type « buy and hold », a été construit pour une durée de détention d'environ 3 ans sans modification significative. CPR Ambition France réalise ce mois-ci une performance de +4.61% Au 30 avril le portefeuille, composé de 70 titres est investi à 99.6%. La part des entreprises françaises ayant une capitalisation boursière inférieure à 2 milliards au moment de l'investissement est constituée de 62 titres qui représentent 90.5% du portefeuille, tandis que les 8 titres ayant une capitalisation boursières comprise entre 2 et 5Mds représente 9.5% du portefeuille. Les principaux contributeurs à la performance sont mieux répartis entre les différents sous thèmes. Nous trouvons ainsi la société de biotechnologie Valneva (+32.1) classée dans le thème souveraineté, Tarkett (+47.3%) dopé par l'offre de rachat des minoritaires par l'actionnaire principale classe dans le thème « passer le cap » ou Esker (+16.4%) appartenant au thème « préparer l'avenir ». A l'inverse le fonds a pâti de ses positions Nexans (-9.4%), Hoffmann Green (-7.2%) ou Beneteau (-8%). Durant la période nous avons pris nos bénéfices sur une partie de notre position sur le titre Hoffmann Green. Perspectives pour les mois suivants : Après 3 mois de performances positives et une pause dans la rotation sectorielle, les marchés actions semblent arriver dans une phase de « ventre mou » : Les très bonnes publications de résultats sont globalement anticipées, expliquant ainsi les réactions plutôt faibles des titres lors des annonces. L'arrivée continue de flux d'investissement empêchent toute « respiration » de marché. La phase la plus facile de la « réouverture des économies » a déjà été prise en compte et semble derrière nous. La transition de la phase de « début » de cycle de reprise, à « milieu » de cycle de reprise, couplé aux déversement des plans de relance rend la question de l'inflation des coûts plus pressante, relançant ainsi les interrogations sur le niveau et la vitesse de remontée des taux et la reprise de la rotation sectorielle.

Mai 2021

Faits marquants sur les marchés financiers : Les marchés européens clôturent le mois de mai sur une quatrième hausse mensuelle consécutive (+2.7%), avec un record historique atteint à la clôture du 28 mai sur

# OPCVM CPR AMBITION FRANCE

le Stoxx 600 à 448.98 points (+12.5% entre le 1er janvier et le 28 mai profitant largement de la saison de publication de résultats T1 qui s'est révélée en moyenne largement au-dessus des prévisions. L'avancée des campagnes de vaccination à travers le monde et la réouverture des voies touristiques entre certains pays ont également favorisé la reprise économique sur le mois de mai. Les marchés ont été animés par la publication des chiffres d'inflation aux USA au-dessus des attentes (CPI +4.2% en rythme annualisé vs +3.6% attendu). Une hausse qui a temporairement alimenté les craintes d'un éventuel changement de la politique monétaire des différentes banques centrales. Sur le front politique, l'UE a déclaré vouloir durcir sa politique économique face à la Chine, notamment en se donnant la capacité de s'opposer à l'acquisition d'une entreprise européenne, par une société étrangère subventionnée trop fortement. La France s'est retrouvée en désaccord avec le UK sur le partage des eaux britanniques pour la pêche française. Sur le front économique, avec la remontée de l'inflation, la question du maintien du PEPP à son niveau actuel a fait son apparition pendant le mois de mai. Cependant, la BCE n'envisage pas de réduction immédiate des mesures d'aides. La Commission européenne a revu à la hausse ses prévisions de croissance et table désormais sur une croissance de l'activité de +4.3% de la zone euro en 2021 et de +4.4% en 2022 contre 3.8% attendu précédemment pour les 2 années. Aux US, le Président américain poursuit la relance de son économie et a proposé en fin de mois un budget 2022 de près de 6.000Mds\$ comprenant de vastes investissements dans les infrastructures et des augmentations d'impôts pour les ménages aisés et les entreprises. Selon le département du Trésor, les hausses d'impôts proposées par J. Biden rapporteront 3 600Mds\$ au cours de la prochaine décennie. Les PMI préliminaires sont ressortis supérieurs aux attentes : PMI composite US à 68.1 après 63.5 en avril, PMI des services à 70.1 (vs 64.3 cons) vs 64.7 en avril et PMI Manufacturier 61.5 (vs 60.2 cons) et vs 60.5 en avril. Côté marché en Europe, les secteurs du transport/logistique (+9.78%) et de la consommation durable/luxe (+8.40\*) enregistre les 2 meilleures performances, avec la levée des restrictions sanitaires qui provoque un rebond de la consommation. A l'inverse, le secteur des services à la consommation (-2.80%) et du retail (-1.63%) sous performe. Dans l'optique d'une reprise grâce aux avancées de la campagne de vaccination et l'assouplissement des mesures de distanciations sociales, les secteurs défensifs sous-performent les indices de références. Bilan des principales positions du mois : Le portefeuille reste principalement investi autour de 3 thématiques principales : - Aider les entreprises mise en difficulté par le Covid à passer la période difficile, - Renforcer les entreprises répondant aux questions de souveraineté mise en évidence par la pandémie, - Préparer l'avenir post covid. Ces sous thèmes n'étant pas exclusif, une entreprise peut appartenir à différents sous thème simultanément. La classe d'actif étant particulièrement peu liquide le portefeuille, de type « buy and hold », a été construit pour une durée de détention d'environ 3 ans sans modification significative. CPR Ambition France réalise ce mois-ci une performance de +0.71. Au 30 avril le portefeuille, composé de 70 titres est investi à 99%. La part des entreprises françaises ayant une capitalisation boursière inférieure à 2 milliards au moment de l'investissement est constituée de 62 titres qui représentent 90% du portefeuille, tandis que les 8 titres ayant une capitalisation boursière comprise entre 2 et 5Mds représente 10% du portefeuille. Les principaux contributeurs à la performance ont été Beneteau (+30.36), Abivax (23.38%), Quadient (12.31%), a l'inverse Solutions 30 (-69%), Valneva (-23.55%) et Pharmagest interactive (-8.38%) ont contribué négativement à la performance. Durant la période, nous avons initié une position sur Carbios en participant à l'augmentation de capital. A l'inverse, suite à l'annonce de la non certification des comptes de Solutions 30, nous avons été amené à vendre la totalité de la position. Perspectives pour les mois suivants : Après 3 mois de performances positives et une pause dans la rotation sectorielle, les marchés actions commencent à marquer le pas. Les très bonnes publications de résultats sont globalement anticipées, expliquant ainsi les réactions plutôt faibles des titres lors des annonces. L'arrivée continue de flux d'investissement empêchent toute « respiration » de marché. La phase la plus facile de la « réouverture des économies » a déjà été prise en compte et semble derrière nous. La transition de la phase de « début » de cycle de reprise, à « milieu » de cycle de reprise, couplé aux déversement des plans de relance rend la question de l'inflation des coûts plus pressante, relançant ainsi les interrogations sur le niveau et la vitesse de remontée des taux et la reprise de la rotation sectorielle. Dans ce contexte nous devrions commencer à observer des politiques de normalisation monétaires, au moins par assèchement progressif de la liquidité, par conséquent, nous devrions prendre quelques profits pour nous faire un matelas de liquidité.

## Juin 2021

Faits marquants sur les marchés financiers : Les marchés actions poursuivent le rebond ininterrompu depuis le mois de février avec une bonne dynamique des campagnes de vaccinations qui favorisent la reprise de l'économie. Toutefois, la contagion de certains variants et l'apparition de nouvelles mutation suscitent l'inquiétude quant à la sortie de la crise et limite la performance des indices depuis la mi-juin. Sur le front

économique, l'inflation occupe les devants de la scène ces derniers mois, le CPI estimé de la zone euro s'établit à +2.0% yoy pour le mois de mai, une nouvelle fois au-dessus des estimations du consensus qui tablait sur +1.9% yoy. Aux US, le CPI ressort à +5.0% yoy pour le mois de mai, au-dessus des estimations qui prévoyaient +4.7% yoy. La Fed table sur une première hausse des taux en 2023 plutôt qu'en 2024. Le président de la Réserve fédérale déclare également que le tapering n'interviendra qu'une fois les objectifs d'inflation et de plein emploi de la Fed réalisés. La BCE a rassuré le marché en laissant sa politique monétaire inchangée et a confirmé l'accélération de son programme de rachat d'actifs. L'institution a relevé ses prévisions d'inflation et de croissance pour 2021 et 2022. Elle s'attend désormais à une croissance de +4.6% en 2021 (vs +4.0 auparavant) et de +4.7% en 2022 (vs +4.1% auparavant). Le taux d'inflation est attendu désormais à +1.9% en 2021 (vs +1.5% auparavant), +1.5% en 2022 (vs +1.2% auparavant) et +1.4% en 2023. En termes de performance sectorielle, le secteur pharmaceutique enregistre la meilleure performance sur le mois de juin, tandis que la plus mauvaise performance du secteur est supportée par le secteur du transport et des loisirs pénalisés par la progression du variant indien et les nouvelles mutations du virus qui ont ralenti les allègements de restrictions dans certains pays. Simultanément, le secteur financier, pénalisé par la baisse des taux, sous performe. On notera le point bas touché par l'indice de volatilité EuroStoxx (V2X) à 15.15 le 11 juin, un niveau inédit depuis le début de la pandémie pour finalement se stabiliser sous les 18 en fin de mois. Bilan des principales positions du mois : Le portefeuille reste principalement investi autour de 3 thématiques principales : - Aider les entreprises mise en difficulté par le Covid à passer la période difficile, - Renforcer les entreprises répondant aux questions de souveraineté mise en évidence par la pandémie, - Préparer l'avenir post covid. Ces sous thèmes n'étant pas exclusif, une entreprise peut appartenir à différents sous thème simultanément. La classe d'actif étant particulièrement peu liquide le portefeuille, de type « buy and hold », a été construit pour une durée de détention d'environ 3 ans sans modification significative. CPR Ambition France réalise ce mois-ci une performance de -0.31% Au 30 juin le portefeuille, composé de 65 titres est investi à 95%. La part des entreprises françaises ayant une capitalisation boursière inférieure à 2 milliards au moment de l'investissement est constituée de 57 titres qui représentent 86% du portefeuille, tandis que les 8 titres ayant une capitalisation boursières comprise entre 2 et 5Mds représente 9% du portefeuille. Les principaux contributeurs à la performance ont été Esker (+9.06%), Ipsos (+6.12%) et SII (+13.6%), à l'inverse Bigben Interactive (-14.8%), Beneteau (-6.97%) et Compagnie des Alpes (-17.2%) ont contribué négativement à la performance. Durant la période, nous avons vendu nos positions sur Soitec, Publicis, Voltalia et Elior. Perspectives pour les mois suivants : Nous devrions atteindre très prochainement le points d'inflexion de la croissance, tandis que les premières annonces de « tapering » devraient être faites à la fin de l'été. La conjugaison du ralentissement de la croissance sur fonds de resserrement monétaire devrait limiter l'appétit pour le risque des investisseurs, notamment sur les valeurs les plus cycliques.

## Juillet 2021

Faits marquants sur les marchés financiers : Les marchés actions européens enregistrent un 6ème mois de hausse consécutif avec une progression du MSCI Europe de +1.87% portée par une nouvelle saison de résultats supérieurs aux attentes du consensus. Seul vent contraire - matérialisé en milieu de mois par une série de ventes importantes (-2.3% sur la séance du 19 juillet) - la forte propagation du variant Delta qui pourrait ralentir la reprise économique. En Europe, l'évolution de la situation sanitaire n'a pas, à ce stade, affecté la trajectoire de reprise robuste de la croissance, notamment pour la commission européenne qui a revu à la hausse sa prévision pour la zone euro pour 2021 à +4.8% (vs +4.3% avant) et pour 2022 à +4.5% (vs 4.4% avant). Cette dernière a estimé que l'inflation devrait être limitée à +1.9% cette année, et à +1.4% en 2022. De son côté, la BCE a maintenu ses taux directeurs inchangés sur le mois malgré la révision à la hausse son objectif d'inflation à 2% à moyen terme avec une marge de manœuvre pour le dépasser. Christine Lagarde a précisé que les rachats d'actifs se poursuivraient tant que la crise Covid le nécessitera et jusqu'à mars 2022 au moins. Après les banques américaines qui en ont obtenu l'autorisation depuis la fin juin, la BCE a autorisé à son tour les banques européennes à verser des dividendes ou à réaliser des rachats d'actions à l'issue de la période de restriction qui s'achèvera fin septembre. Aux US, la Réserve fédérale a également maintenu inchangé sa politique monétaire en estimant que l'économie américaine possédait encore des marges d'améliorations notamment sur le marché du travail. J. Powell a déclaré, courant juillet, que les récentes hausses des prix étaient dues à la réouverture du pays après la pandémie et qu'elles ne sont que temporaires. La croissance de l'emploi, qui avait déçu en mai avec seulement 583.000 créations, marque une nette accélération sur le mois de juin, avec un chiffre de 850 000 créations, supérieur aux attentes. En toute fin de mois, les républicains se joignent aux démocrates et rédigeaient le texte de la législation bipartisanne qui sera soumis au vote de la Chambre début août sur le plan d'infrastructure. On notera également en début

de mois le passage du Brent au-dessus des 77\$/baril, une première depuis Octobre 2018. Après avoir bénéficié de l'annulation du sommet de l'OPEP+ en début de mois au cours duquel un accord de production aurait dû être trouvé, le pétrole a été pénalisé par les craintes de hausse de production non coordonnées. Un accord a été finalement trouvé à la mi-juillet entre l'Arabie saoudite et les EAU. Du côté des marchés européens, seuls 6 secteurs sur 24 affichent une performance mensuelle négative au cours du mois, la distribution, l'énergie, les produits de soin, l'automobile et les banques. A l'inverse les semis conducteurs, les services aux entreprises et la distribution alimentaire tirent le marché vers le haut. Bilan des principales positions du mois : Le portefeuille reste principalement investi autour de 3 thématiques principales : - Aider les entreprises mise en difficulté par le Covid à passer la période difficile, - Renforcer les entreprises répondant aux questions de souveraineté mise en évidence par la pandémie, - Préparer l'avenir post covid. Ces sous thèmes n'étant pas exclusif, une entreprise peut appartenir à différents sous thème simultanément. La classe d'actif étant particulièrement peu liquide le portefeuille, de type « buy and hold », a été construit pour une durée de détention d'environ 3 ans sans modification significative. CPR Ambition France réalise ce mois-ci une performance de +3.10%. Au 30 juillet le portefeuille, composé de 63 titres est investi à 95.5%. La part des entreprises françaises ayant une capitalisation boursière inférieure à 2 milliards au moment de l'investissement est constituée de 57 titres qui représentent 87.3% du portefeuille, tandis que les 6 titres ayant une capitalisation boursière comprise entre 2 et 5Mds représente 8.2% du portefeuille. Les principaux contributeurs positifs à la performance ont été Ipsos (+13%), Vetoquinol (+18.15), et ID logistics (+14.4%), à l'inverse Maisons du monde (-6.4%), Kaufman & Broad (-6.7%) et Seche Environnement (-4.71%) ont contribué négativement à la performance. Durant la période, nous avons vendu nos positions sur Tarkett suite au rachat des minoritaires, et diminué nos positions sur GTT et Hoffman Green, pour prendre une nouvelle position sur Synergie et compléter nos positons sur Wavestone.

## Août 2021

Faits marquants sur les marchés financiers : 7eme mois de performance positive pour les marchés actions européens en août. Malgré les doutes qui planent autour de l'économie chinoise, l'avancée des campagnes de vaccination et l'approbation définitive de la FDA du vaccin Pfizer/BioNTech incitent les entreprises à rendre obligatoire la vaccination pour se rendre au travail, laissant envisager une reprise économique plus stable. Sur le front économique, l'attention s'est tournée vers la Chine. En effet, le ralentissement économique provoqué par les multiples directives du gouvernement chinois et la propagation du variant delta se sont matérialisés sous la forme d'une baisse importante du PMI des services du mois d'août (47.5 vs 52.0 consensus et après 53.3 en juillet) ainsi que des importations et des exportations. En zone euro, l'inflation ressort en hausse de +3.0% en août, supérieure aux attentes du consensus et après une progression de +2.2% en juillet, un niveau atteint pour la dernière fois en 2011. Du côté des Etats Unis, le PIB annualisé progresse de +6.6% au 2eme trimestre. Lors de la conférence de Jackson Hole en fin de mois, J. Powell a déclaré que la FED pourrait ralentir ses achats d'actifs en 2021, sans être plus précis sur le calendrier. Il a annoncé que les perspectives économiques étaient favorables à la poursuite des progrès vers le plein emploi. Le président de la Fed a soutenu également que la baisse des rachats d'actifs n'entraînerait pas forcément une hausse des taux à court terme et a réitéré que le niveau élevé d'inflation ne devrait être que temporaire. Sur le front politique, outre le conflit en Afghanistan qui, à ce stade, n'a pas impacté les marchés, l'actualité est une nouvelle fois concentrée sur les querelles sino-américaines. En fin de mois, on notera l'avertissement de Gary Gensler, président de la SEC, qui impose un ultimatum et donne le choix aux entreprises chinoises cotées sur les marchés américains d'être plus transparentes ou de s'en faire expulser. Quelques jours plus tard, la Chine envisage d'interdire les IPOs de valeurs chinoises technologiques 'data-heavy' (entreprises qui détiennent des données sensibles sur les consommateurs) aux Etats Unis. En Chine toujours, Xi JinPing réclame par ailleurs une meilleure 'répartition' des revenus en promettant un 'ajustement' des revenus excessifs sans donner plus de détails, alors qu'il s'agit de l'un des principaux relais de croissance pour le secteur du LUXE. Enfin, à nouveau sur le plan de la régulation, la Chine va limiter les jeux en ligne à 3 heures par semaine pour les mineurs, afin de lutter contre l'addiction. Pour les secteurs, les meilleures performances ont été réalisées par les secteurs semi-conducteurs (+10.4%), de l'alimentation et de la grande distribution (+11.23%) et des logiciels et services informatiques (+9.43%). La pharmacie (+6.5%) et l'assurance (+5.15%) ont également tiré leur épingle du jeu. A l'inverse, le luxe (-3.87%) et l'automobile (2.63%), ferment la marche. Bilan des principales positions du mois : Le portefeuille reste principalement investi autour de 3 thématiques principales : - Aider les entreprises mise en difficulté par le Covid à passer la période difficile, - Renforcer les entreprises répondant aux questions de souveraineté mise en évidence par la pandémie, - Préparer l'avenir post covid. Ces sous thèmes n'étant pas exclusif, une entreprise peut appartenir

# OPCVM CPR AMBITION FRANCE

à différents sous thème simultanément. La classe d'actif étant particulièrement peu liquide le portefeuille, de type « buy and hold », a été construit pour une durée de détention d'environ 3 ans sans modification significative. Au 31 août le portefeuille, composé de 63 titres est investi à 96%. La part des entreprises françaises ayant une capitalisation boursière inférieure à 2 milliards au moment de l'investissement est constituée de 57 titres qui représentent 88% du portefeuille, tandis que les 6 titres ayant une capitalisation boursière comprise entre 2 et 5Mds représente 8% du portefeuille. Les principaux contributeurs positifs à la performance ont été Valneva (+78%) après son avancée sur les résultats de son vaccin anti covid, ID logistics (18.9%) et Vetoquinol (+11.2%) à l'inverse Beneteau (-5.22%), LISI (-3.83%) Groupe Gorge (-4.94%) ont contribué négativement à la performance. Durant la période, nous avons pris des bénéfices sur Valneva et DontNod pour compléter nos positions sur Lectra, Synergie et SES Imagotag.

## Septembre 2021

Faits marquants sur les marchés financiers : Avec une performance négative de -3% pour le MSCI Europe, le mois de septembre a vu la tendance haussière dans laquelle les indices évoluaient depuis la fin 2020 se retourner. Les doutes continuent de planer autour de la durée de l'inflation dans un contexte où les prix de l'énergie et du fret dépassent des records. Les banques centrales adoptent désormais un ton moins accommodant à travers des opérations de tapering qui devrait être annoncé d'ici la fin d'année. En Chine, la situation financière du promoteur immobilier Evergrande a occupé les devants de la scène. Avec 300Mds\$ de dettes, il est considéré comme le promoteur le plus endetté du marché chinois. Il n'a pas su honorer une échéance d'intérêts en fin de mois et a obtenu une période de grâce de 30 jours pour le versement de ces intérêts, entraînant des inquiétudes sur les marchés du crédit. Sur le front politique, l'attention s'est portée sur les tensions entre la France, les Etats-Unis et l'Australie, après que cette dernière ait annulé une commande de sous-marins français (contrat qui pesait environ 50Mds de dollars australiens au moment de la signature). L'annulation du contrat franco australien a fait place à une nouvelle alliance militaire entre l'Australie, le Royaume-Unis et les Etats Unis dans le but de poursuivre leur politique « d'endiguement » de la Chine dans le Pacifique Sud. En Europe, la BCE anticipe désormais une inflation 2021 à +2.2% (vs +1.9% avant) et +1.7% en 2022 (vs +1.5% avant) et +1.5% en 2023. L'institut s'attend à une croissance du PIB de +5% en 2021 vs +4.6% avant. La BCE a également maintenu ses taux directeurs inchangés mais réduira 'modérément' son programme de rachat obligataire pandémie (PEPP) jugeant que cet ajustement permettra de continuer à garantir des conditions favorables de financement de l'économie. Aux USA, la FED envisage une première hausse de taux plus tôt que prévu : le taux des Fed Funds reste fixé entre 0 et 0.5%. Les dots atteignent 1% en 2023 puis 1.8% en 2024. Elle prévoit désormais une croissance du PIB de +5.9% cette année (vs +7% attendu en juin), et +3.8% en 2022 et +2.5% en 2023. Dans ce contexte de repente rapide des courbes de taux, les secteurs ayant eu les meilleures performances sont, sans surprise, le secteur de l'énergie (+13.5%) et des banques (+4.25%). Le pétrole a augmenté de +7.6% sur le mois... après avoir atteint un sommet de 3 ans au-dessus de la barre des 80 \$/baril, tandis que les prix du gaz restent sous tension avec une hausse de 34% sur le mois et +309% depuis le début de l'année. Inversement les secteurs à « longue durée » ont été pénalisés par la hausse des taux (10 ans allemand +15bps sur le mois). Le secteur immobilier enregistre une performance négative de -7.5% tandis que les secteurs des services aux collectivités subissent une baisse de -8.75%. Bilan des principales positions du mois : Le portefeuille reste principalement investi autour de 3 thématiques principales : - Aider les entreprises mise en difficulté par le Covid à passer la période difficile, - Renforcer les entreprises répondant aux questions de souveraineté mise en évidence par la pandémie, - Préparer l'avenir post covid. Ces sous thèmes n'étant pas exclusif, une entreprise peut appartenir à différents sous thème simultanément. La classe d'actif étant particulièrement peu liquide le portefeuille, de type « buy and hold », a été construit pour une durée de détention d'environ 3 ans sans modification significative. Au 30 septembre, le portefeuille, composé de 66 titres est investi à 97%. La part des entreprises françaises ayant une capitalisation boursière inférieure à 2 milliards au moment de l'investissement représentent 92.2% du portefeuille, tandis que les titres ayant une capitalisation boursière comprise entre 2 et 5Mds représente 7.8% du portefeuille. Les principaux contributeurs positifs à la performance ont été Seche environnement (+29.6%) après la publication d'excellents résultats, SES Imagotag (+12.5%) et Neurones (+7.69%). A l'inverse Valneva (-35.5%), ID logistics (-13.3%) et Quadient (-13.3%) ont contribué négativement à la performance. Valneva a particulièrement souffert de l'annulation d'une précommande de 100 millions de dose de vaccin anti covid du gouvernement britannique. Nous gardons la position dans l'attente des résultats d'étude de phase 3 portant sur la supériorité du candidat vaccin de Valneva par rapport à celui d'Astrazeneca. En cas de résultats positif, le vaccin serait susceptible d'être commandé en Europe dans le cadre de la campagne de rappel. Durant la période, nous avons également participé à 2 introductions en

# OPCVM CPR AMBITION FRANCE

bourse. D'une part Exclusive Network, distributeur de solutions de cyber sécurité et d'autre part Afyren, entreprise de chimie durable, producteur d'acides organiques intégralement biosourcés. Depuis le début de l'année le fonds aura donc participé à 3 introduction en bourse (Hydrogene Refueling Solutions, Exclusive Network, Afyren) et 2 augmentations de capital significatives (Carbios, et Compagnie des Alpes)

## Octobre 2021

Faits marquants sur les marchés financiers : Le MSCI EMU se redresse (+4.1%) après la baisse du mois de septembre, grâce à une nouvelle saison de publication de résultats trimestriels supérieurs aux attentes, et en dépit de la poursuite de la crise énergétique et de l'abaissement de prévision de croissance du FMI à +5.9% (vs +6% avant) à cause des problèmes de chaîne de production et de l'aggravation de la situation sanitaire pour les pays émergents. La prévision de croissance du FMI pour 2022 est maintenue à +4.9%. En Europe, la BCE a maintenu son taux de refinancement à 0% et a confirmé la poursuite du programme d'achats d'urgence face à la pandémie (PEPP) de 1 850Mds€, jusqu'à fin mars 2022 au moins. L'institution a indiqué qu'elle observe de près les anticipations d'inflation et l'évolution des salaires, alors qu'il reste difficile de prévoir la durée des tensions causées par la reprise d'activité après la pandémie de COVID-19. Le PIB du T3 de la zone euro est ressorti en croissance de +2.2% (vs 2.1% anticipé). Aux US, J.Powell annonce qu'il est désormais le bon moment pour envisager du tapering (pour une fin prévue autour de la mi-2022), mais ajoute qu'il est cependant trop tôt pour remonter les taux. Côté croissance, le PIB est ressorti en hausse de +2.0% en rythme annualisé au T3 contre un consensus de +2.7%. En Asie, la croissance chinoise est ressortie en dessous des attentes à +4.9% yoy au T3 vs consensus de +5%. Côté marchés, nouveaux records historiques aux US pour le S&P 500 (à 4605pts le 29/10) et le NASDAQ (à 15 905pts le 29/10). En Europe, les services aux collectivités (+8.4%) profitent pour certains acteurs de la hausse des prix de l'énergie et du rallye de certains/certaines valeurs du renouvelables alors que le secteur de la consommation durables (+6.7%) profite d'une nouvelle série de très bonnes publications de résultats pour la plupart des acteurs du Luxe (LVMH +9.2%, L'Oréal +10.7%, Hermès +14.6%, Moncler +17.2%). Le secteur des Telecoms (-3%), reste toujours pénalisé par des publications de résultats mitigés à l'instar de Telecom Italia (-9.2%). Le secteur voyages et loisirs (-0.1%) reste pénalisé par certaines restrictions imposées par la crise sanitaire malgré quelques signes d'amélioration en termes de flux passagers et prévisions des sociétés. Bilan des principales positions du mois : Le portefeuille reste principalement investi autour de 3 thématiques principales : - Aider les entreprises mise en difficulté par le Covid à passer la période difficile, - Renforcer les entreprises répondant aux questions de souveraineté mise en évidence par la pandémie, - Préparer l'avenir post covid. Ces sous thèmes n'étant pas exclusif, une entreprise peut appartenir à différents sous thème simultanément. La classe d'actif étant particulièrement peu liquide le portefeuille, de type « buy and hold », a été construit pour une durée de détention d'environ 3 ans sans modification significative. Au 31 octobre, le portefeuille, composé de 66 titres est investi à 96.6%. La part des entreprises françaises ayant une capitalisation boursière inférieure à 2 milliards au moment de l'investissement représentent 89% du portefeuille, tandis que les titres ayant une capitalisation boursière comprise entre 2 et 5Mds représente 7.6% du portefeuille. Les principaux contributeurs positifs à la performance ont été ID logistics (+14.8%) à la suite de publication de bons résultats, Valneva (+41.9%) après la publication de résultats montrant la supériorité de son vaccin anti covid par rapport à celui d'AstraZeneca et Vetoquinol (+13.71%). A l'inverse, LISI (-6.24%), Vicat (-4.29%) et Kaufmann (-4.02%) ont contribué négativement à la performance. Durant la période, nous avons également participé à 1 introductions en bourse : Waga Energy, entreprise de production de biomethane, valorisant le gaz issu des décharges publiques. Depuis le début de l'année le fonds aura donc participé à 4 introduction en bourse (Hydrogene Refueling Solutions, Exclusive Network, Afyren et Waga Energy) et 2 augmentations de capital significatives (Carbios, et Compagnie des Alpes)

## Novembre 2021

Faits marquants sur les marchés financiers : Le mois de novembre a été témoin d'une baisse importante des marchés actions. Ces derniers ont été pénalisés par la découverte d'un nouveau variant baptisé Omicron, remettant en cause l'efficacité des vaccins, dans un contexte de reprise de l'épidémie qui a conduit à des mises en place de nouvelles restrictions de circulation. Sur le plan macro-économique, l'OCDE a revu à la hausse les prévisions de croissance pour la France à +6.8% cette année et de +4.2% en 2022 vs une croissance de +6.3% en 2021 et de +4.0% l'an prochain. Cependant, l'inflation dans la zone euro a continué son accélération, ressortant à +4.1% pour le mois d'octobre sur un an. En Chine, la production industrielle est ressortie en hausse de +3.5% en rythme annuel en octobre vs +3.1% en septembre. Les ventes au détail ont progressé de +4.9% sur un an en octobre vs un consensus de +3.5%. Aux USA, le PIB du 3eme trimestre a

progressé de +2.1% en rythme annualisé. Le pays a également enregistré une forte baisse des inscriptions au chômage. Du côté des marchés actions européens, les meilleures performances sont générées par les secteurs défensifs comme l'alimentation, les télécoms et le luxe. A l'inverse nous noterons la sous performance significative des secteurs du voyage et des loisirs directement touchés par les nouvelles restrictions en vigueur, ainsi que celle de l'énergie, pénalisée par la baisse du prix du baril. Enfin nous noterons la forte baisse du secteur bancaire, sur fonds de baisse des taux, et de crainte d'un ralentissement économique impliqué par la situation sanitaire, et qui jusqu'à fin octobre constituait la meilleure performance sectorielle de l'année. Bilan des principales positions du mois : Le portefeuille reste principalement investi autour de 3 thématiques principales : - Aider les entreprises mise en difficulté par le Covid à passer la période difficile, - Renforcer les entreprises répondant aux questions de souveraineté mise en évidence par la pandémie, - Préparer l'avenir post covid. Ces sous thèmes n'étant pas exclusif, une entreprise peut appartenir à différents sous thème simultanément. La classe d'actif étant particulièrement peu liquide le portefeuille, de type « buy and hold », a été construit pour une durée de détention d'environ 3 ans sans modification significative. Au 30 novembre, le portefeuille, composé de 64 titres est investi à 96.3%. La part des entreprises françaises ayant une capitalisation boursière inférieure à 2 milliards au moment de l'investissement représentent 89.8% du portefeuille, tandis que les titres ayant une capitalisation boursières comprise entre 2 et 5Mds représente 6.5% du portefeuille. Les principaux contributeurs positifs à la performance ont été Valneva (+45.5%) qui a bénéficié d'une commande de la communauté européenne pour son vaccin, Esker (+17%) et Assystem (+14.8%) qui bénéficient des plans de relance du nucléaire en France. A l'inverse LISI (-9.3%), et Compagnie des Alpes (-20.65%) ont été respectivement pénalisés par les problèmes de goulot d'étranglement dans l'automobile et l'annonce de l'arrivée du nouveau variant. Conformément à notre engagement d'aider les entreprises à passer le cap, nous gardons nos positions sur Compagnie des Alpes et nous renforçons sur LISI.

## Décembre 2021

Faits marquants sur les marchés financiers : Le marché action européen affiche une reprise de +2.86% sur le mois de décembre, après le sell off de fin novembre lié à la résurgence de l'épidémie engendrée par le nouveau variant Omicron qui a conduit de nombreux pays à durcir les mesures de distanciation sociales. Les conséquences sanitaires de ce variant semblent être moins graves qu'initialement craint, avec une plus forte contagiosité mais un taux d'hospitalisation beaucoup plus faible. Sur le front économique, la Banque de France a abaissé très légèrement sa prévision de croissance pour 2022, à +3.6% (vs +3.7% auparavant) et a relevé celle pour 2021 à +6.7% vs +6.3% précédemment. Au UK, la croissance du PIB a été révisée en baisse au T3 à +1.1% vs +1.3% auparavant. Aux Etats-Unis, le PIB est ressorti à +2.3% en rythme annualisé par rapport aux trois mois précédents, vs +2.1% estimé auparavant. Du côté des Banques Centrales, la BCE relèvera le montant de ses achats d'actifs classiques (APP) à 40Mds€ au T2 de 2022, contre 20Mds actuellement pour contrebalancer la fin du PEPP qui est confirmée pour mars 2022. L'APP sera par la suite diminué de -10Mds€ par trimestre pour atteindre à nouveau 20Mds€/mois à partir d'octobre 2022. La banque a également relevé sa prévision de croissance de +5% à +5.1% pour 2021 et l'abaisse pour 2022 à +4.2% vs +4.6%. Quant à l'inflation, elle table sur une hausse de +2.6% en 2021, +3.2% pour 2022 contre +1.7% et +1.8% vs +1.5% pour 2023. La Fed mettrait fin dès mars à ses achats d'obligations sur les marchés et a ouvert la voie à trois hausses d'un quart de point de ses taux d'intérêt d'ici la fin 2022. L'institution prévoit +5.3% d'inflation en 2021, +2.6% en 2022 et table sur un PIB à +5.5% en 2021 et +4% en 2022. Sur les marchés actions, la performance est positive sur la quasi-totalité des secteurs avec le rebond des secteurs liés à la réouverture de l'économie, hôtellerie et voyages +14%, transport +9.9%, biens d'équipement (+7.5%) et la sous performance des secteurs défensifs comme l'alimentation (-0.57%), la distribution (-0.48%) et l'immobilier (+0.93%). Bilan des principales positions du mois : Le portefeuille reste principalement investi autour de 3 thématiques principales : - Aider les entreprises mise en difficulté par le Covid à passer la période difficile, - Renforcer les entreprises répondant aux questions de souveraineté mise en évidence par la pandémie, - Préparer l'avenir post covid. Ces sous thèmes n'étant pas exclusif, une entreprise peut appartenir à différents sous thème simultanément. La classe d'actif étant particulièrement peu liquide le portefeuille, de type « buy and hold », a été construit pour une durée de détention d'environ 3 ans sans modification significative. Au 31 décembre, le portefeuille, composé de 58 titres, est investi à 96.6%. La part des entreprises françaises ayant une capitalisation boursière inférieure à 2 milliards au moment de l'investissement représentent 90.7% du portefeuille, tandis que les titres ayant une capitalisation boursières comprise entre 2 et 5Mds représente 5.9% du portefeuille. Durant le mois, les principaux contributeurs positifs à la performance ont été Lisi (+30%), Groupe Gorgé (+30%) et Seche environnement (15.6%). A l'inverse, Valneva (-12.5%), Generix (-6.3%) et

# OPCVM CPR AMBITION FRANCE

Axway (-3.9%) ont contribué négativement. Au début de mois, nous avons pris nos bénéfices sur la moitié de nos positions en Valneva, ainsi que sur Burelle et Poxel. Simultanément nous avons augmenté nos positions sur OVH.

## Janvier 2022

Faits marquants sur les marchés financiers : Le MSCI Europe clôture le premier mois de l'année en baisse de -3.2% pénalisé par les préoccupations liées aux resserrements des politiques monétaires, les craintes liées à l'inflation, et le conflit géopolitique entre la Russie et l'Ukraine. Sur le front politique, alors que la Russie considère qu'une guerre avec l'Ukraine est inévitable, les Etats Unis ont demandé aux familles des membres de l'ambassade américaine en Ukraine de rentrer aux Etats Unis. J. Biden a prévenu le Président ukrainien d'une "possibilité" d'invasion par la Russie en février. Sur le front économique, le FMI a abaissé sa prévision de croissance mondiale pour 2022 à +4.4% vs +4.9% (dans sa précédente estimation d'octobre 2021) pour prendre en compte un ralentissement en Chine de +5.6% à +4.8% (ralentissement immobilier, construction & consommation), un ralentissement en zone Euro à +3.9% vs +4.3% (pour prendre en compte les effets du variant Omicron) et un ralentissement aux US à +4.4% vs +4.9%. L'inflation 2022 est attendue en hausse de +3.9% dans les économies développées (+1.6pt) et +5.9% dans les économies émergentes et en développement (+1pt), avant de ralentir en 2023. Le PIB T4 français a progressé de +0.7% QoQ vs +0.5% consensus ; ce qui porte la croissance du PIB français 2021 de +7% après -8% en 2020. Cependant, la croissance allemande a baissé de -0.7% au T4 vs consensus de -0.3%. Aux US, l'indice "Empire State" est ressorti à -0.7 en janvier après +31.9 en décembre. En Chine, le PIB du T4 2021 est ressorti en hausse de +4% yoy, vs +3.3% pour le consensus ; ce qui porte la croissance 2021 à +8.1% yoy sur l'année. Du côté des Banques centrales, la Fed signale une hausse des taux en mars et une normalisation du bilan après les hausses. M. Powell suggère que le rythme des hausses peut être plus rapide que celui de 2015, mais que la Fed doit rester "humble et agile" et se laisser guider par les données. La banque centrale chinoise a effectué une nouvelle baisse de taux après la première intervenue au mois de décembre 2021 (et la précédente en avril 2020). Le taux à 1 an est abaissé de 3.8% à 3.7% et celui à 5 ans est abaissé de 4.65% à 4.6%. Sur les marchés actions, meilleure performance du secteur énergie (+12.7%) portée par la hausse des prix du pétrole, sur le mois le WTI a progressé de +17% clôturant à 88.15\$ et le Brent a clôturé à 91.2\$ soit une hausse de +17.3%. Les Banques (+7.4%) enregistrent une performance soutenue par la hausse des rendements et la perspective d'une prochaine hausse des taux de la FED. La technologie (-12.6%) sous-performe fortement le marché et est nettement pénalisée par l'environnement économique et les annonces des Banques centrales et également par la prise de profits sur les valeurs du Nasdaq qui a perdu -9.0% en janvier. Au global la dispersion sectorielle a été extrêmement forte avec plus de 20 points d'écart entre la meilleure et la moins bonne performance. Rallye des secteurs Value qui ont profité de la hausse du prix des matières premières et des taux, et prises de profits sur les secteurs à valorisation chère et à longue durée de vie que sont la technologie (-12.6%), les industriels (-8.6%) et la santé (-5.9%). Bilan des principales positions du mois : Le portefeuille reste principalement investi autour de 3 thématiques principales : - Aider les entreprises mise en difficulté par le Covid à passer la période difficile, - Renforcer les entreprises répondant aux questions de souveraineté mise en évidence par la pandémie, - Préparer l'avenir post covid. Ces sous thèmes n'étant pas exclusif, une entreprise peut appartenir à différents sous thème simultanément. La classe d'actif étant particulièrement peu liquide le portefeuille, de type « buy and hold », a été construit pour une durée de détention d'environ 3 ans sans modification significative. Au 31 janvier, le portefeuille, composé de 58 titres, est investi à 95.6%. La part des entreprises françaises ayant une capitalisation boursière inférieure à 2 milliards au moment de l'investissement représentent 87.3% du portefeuille, tandis que les titres ayant une capitalisation boursière comprise entre 2 et 5Mds représente 8.3% du portefeuille. Durant le mois, les principaux contributeurs positifs à la performance ont été Eramet (+26.48%), Manitou (+20.15%) et Bigben Interactive (+12,1%). A l'inverse, Valneva (-37.6%), Axway (-35.3%) et Esker (-33.8%) ont contribué négativement. En début de période nous avons pris une partie de nos bénéfices sur Thermador, Esker, et Lectra pour nous réinvestir sur Nacon.

## Février 2022

Faits marquants sur les marchés financiers : Forte chute du MSCI Europe (-3.01%) en février. Les principaux indices boursiers ont chuté (DAX -6.5%, CAC -4.9%) pénalisés par la transformation en guerre du conflit géopolitique entre la Russie et l'Ukraine. En dépit des discussions engagées avec les Etats-Unis et l'UE, la Russie a décidé de concrétiser ses menaces en envahissant l'Ukraine. A cet effet, les Etats-Unis et l'UE ont annoncé une série de sanctions contre la Russie comme notamment le gel des avoirs financiers russes et l'exclusion de certaines banques du pays du système de transaction international Swift. A noter une

performance quasi stable du FTSE 100 (-0.1%) qui profite de son exposition aux secteurs Métaux & Mine et Défense. Sur le front économique, l'inflation continue d'occuper les devants de la scène. Dans la zone Euro, l'inflation a atteint un record en janvier à +5.1% sur un an en janvier. Aux US, le PIB a progressé de +7.0% en rythme annualisé sur le T4 2021 vs +6.9% en première estimation. L'indice "Philly Fed" a baissé à 16.0 en février après 23.2 en janvier. On notera aussi, une hausse de l'inflation de +7.5% sur un an en janvier et de +0.6% sur un mois. Du côté des banques centrales, comme attendu, la BCE a laissé sa politique monétaire inchangée et a confirmé son intention de réduire ses achats d'obligations sur les marchés dans les prochains mois. La Fed a affirmé qu'elle n'agira pas en urgence avant son prochain meeting prévu pour le 15/16 mars, en dépit des chiffres d'inflation publiés durant le mois, avec un CPI en hausse de +7.5% YoY au mois de janvier, et +0.6% par rapport au mois de décembre 2021. En toute fin de mois, L'Allemagne a déclaré débloquer 100Mds€ pour moderniser son armée, puis investir >2% de son PIB dans la défense - ce qui a propulsé en hausse les valeurs du secteur. Rheinmetall (+45.1%), Thales (+26.4%), Leonardo (+25.4%), BAE Systems (+24.7%). A noter que Hensoldt (électronique militaire) qui ne figure pas dans le Stoxx 600, a progressé de +75.0% sur le mois. Meilleure performance des secteurs indexés aux matières premières qui ont considérablement progressé tout au long du mois à cause des craintes autour de leur approvisionnement. Le Baril de Brent a dépassé les 100\$. Et le WTI s'en est rapproché. Le prix de l'acier a progressé de près de +14.9%. Le secteur des Ressources de base (+8.5%) affiche la meilleure performance sectorielle en dépit de la forte contre-performance de Polymetal International (-66.9%) à cause de sa très forte exposition à la Russie. Plus largement l'ensemble des valeurs avec une exposition russe ont sous-performé. Les secteurs des Utilities (+1.8%) et Energy (-0.9%) profitent de la forte hausse des prix de l'énergie et du rallye des valeurs renouvelables notamment suite aux propos de la commission européenne (U. von der Leyen) qui a déclaré que l'UE devait diversifier ses sources d'énergie en investissant massivement dans les énergies renouvelables. Forte sous-performance des secteurs financiers : Assurances (-7.8%) et Banques (-9.5%) pénalisés par les craintes macroéconomiques et la baisse des taux US/Allemands, qui ont plus que contrebalancé les résultats de bonne qualité, et du secteur Retail (-18.5%) en dépit de résultats souvent meilleurs qu'anticipé. Bilan des principales positions du mois : Le portefeuille reste principalement investi autour de 3 thématiques principales : - Aider les entreprises mise en difficulté par le Covid à passer la période difficile, - Renforcer les entreprises répondant aux questions de souveraineté mise en évidence par la pandémie, - Préparer l'avenir post covid. Ces sous thèmes n'étant pas exclusif, une entreprise peut appartenir à différents sous thème simultanément. La classe d'actif étant particulièrement peu liquide le portefeuille, de type « buy and hold », a été construit pour une durée de détention d'environ 3 ans sans modification significative. Au 28 février, le portefeuille, composé de 58 titres, est investi à 95.6%. La part des entreprises françaises ayant une capitalisation boursière inférieure à 2 milliards au moment de l'investissement représentent 87.6% du portefeuille, tandis que les titres ayant une capitalisation boursière comprise entre 2 et 5Mds représente 8.7% du portefeuille. Durant le mois, les principaux contributeurs positifs à la performance ont été Eramet (+30%), Française de l'énergie (+18.64%) et Lectra (+10.61%). A l'inverse, LDLC (-23.05%), LNA (-17.82%) et Generix (-15.7%) ont contribué négativement. Durant la période nous avons complété nos positions dans Somfy, HRS et Carbios.

## Mars 2022

Faits marquants sur les marchés financiers : Le MSCI Europe clôture le mois de mars avec une performance positive de +0.96% après une forte baisse de -3.4% en février. La guerre entre l'Ukraine et la Russie continue d'occuper les devants de la scène. La Russie est fortement pénalisée par les sanctions internationales infligées par les pays occidentaux, notamment la mise en place d'un embargo sur les exportations russes et le retrait d'une grande partie des multinationales jusque -là présentes en Russie. Les oligarques russes sont eux aussi sanctionnés à travers le gel de leurs avoirs en Europe et aux Etats-Unis. Les pourparlers entre la Russie et l'Ukraine n'ont pas abouti à une solution pour le moment mais les négociations continuent pour un éventuel cessez-le-feu. Au-delà de l'aspect géopolitique, le conflit a entraîné une hausse historique des prix des matières premières (le baril de Brent a dépassé les 132\$, un plus haut depuis 2008). Le regain des tensions au Moyen-Orient avec les attaques des Houthis en Arabie Saoudite sur les sites de production de pétrole y ont également contribué. La Commission européenne a proposé son plan « REPowerEU » afin d'abaisser la dépendance de l'Europe à l'énergie russe bien avant 2030. Du côté des Banques centrales, le ton est de plus en plus hawkish en raison de la forte hausse de l'inflation dans tous les pays. La Fed a relevé ses taux directeurs de +25bps et envisage encore 5 hausses d'ici décembre 2022 et la BoE a relevé ses taux de +25bps à 0.75%, ce qui constitue la troisième hausse depuis décembre. La BCE quant à elle a laissé ses taux inchangés notamment en raison de l'impact significatif de la guerre en Ukraine, mais C. Lagarde annonce

que la hausse des taux est proche et se manifestera quelque temps après la fin du QE cet été. LA BCE a par ailleurs revu ses prévisions de croissance en baisse à +3.7% en 2022 (vs +4.2% en décembre). Elle prévoit également +2.8% en 2023 (vs +2.9%) et +1.6% en 2024 (inchangé). Sur le front économique, l'inflation continue d'être au centre des préoccupations. Dans la zone euro, l'inflation a atteint un record à +5.9% sur un an en février, aux Etats-Unis, l'indice CPI ressort à +7.9% sur un an en février ce qui représente la plus forte hausse depuis janvier 1982. Au mois de mars, l'inflation a même progressé de +7.6% sur un an en Allemagne, dopée par l'envolée du prix du pétrole et du gaz, ce qui représente un plus haut depuis 1981. Aux US, l'estimation de la croissance annuelle du PIB est moins élevée à +2.8% (vs +4% auparavant). Le Royaume-Uni revoit également à la baisse ses prévisions de croissance en 2022 à +3.8% (vs +6% auparavant). Du côté des secteurs, la meilleure performance est celle du secteur des Matériaux de base (+6.3%) aidé par la hausse des prix des matières premières qui profitent de la situation géopolitique. Le secteur a également profité des annonces de l'Australie d'instaurer un embargo sur ses exportations d'aluminium en Russie et le London Metal Exchange qui est en discussion avec le gouvernement pour interdire le trading des métaux russes. Le secteur des Services Financiers (+5.4%) profite de la hausse des taux directeurs des banques centrales américaine et anglaise et des annonces des gouvernements chinois et japonais qui affirment leur soutien aux entreprises et à l'économie. Le secteur Retail (-15.4%) a sous-performé pendant le mois de mars à cause des chiffres record de l'inflation ainsi que la baisse de la confiance des consommateurs. Bilan des principales positions du mois : Le portefeuille reste principalement investi autour de 3 thématiques principales : - Aider les entreprises mise en difficulté par le Covid à passer la période difficile, - Renforcer les entreprises répondant aux questions de souveraineté mise en évidence par la pandémie, - Préparer l'avenir post covid. Ces sous thèmes n'étant pas exclusif, une entreprise peut appartenir à différents sous thème simultanément. La classe d'actif étant particulièrement peu liquide le portefeuille, de type « buy and hold », a été construit pour une durée de détention d'environ 3 ans sans modification significative. Au 31 mars, le portefeuille, composé de 64 titres, est investi à 96.7%. La part des entreprises françaises ayant une capitalisation boursière inférieure à 2 milliards au moment de l'investissement représentent 87.4% du portefeuille, tandis que les titres ayant une capitalisation boursières comprise entre 2 et 5Mds représente 9.3% du portefeuille. Durant le mois, les principaux contributeurs positifs à la performance ont été Groupe Gorge (26.76%), SES Imagotag (29.58%) et Seche Environnement (+17.98%). A l'inverse, LISI (-18%) Manitou (-18.6%) et Maisons du monde (-11.8%) ont contribué négativement. Durant la période nous avons complété nos positions dans Groupe Gorge et SES imagotag.

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille CPR AMBITION FRANCE et de son benchmark s'établissent à :

- Part CPR Ambition France - I en devise EUR : 9,29% / 2,56% avec une Tracking Error de 5,09%
- Part CPR Ambition France - P en devise EUR : 8,19% / 2,56% avec une Tracking Error de 5,09%
- Part CPR Ambition France - R en devise EUR : 8,86% / 2,56% avec une Tracking Error de 5,09%
- Part CPR Ambition France - SI en devise EUR : 9,62% / 2,56% avec une Tracking Error de 5,09%
- Part CPR Ambition France - T en devise EUR : 4,16% / -1,46% avec une Tracking Error de 4,87%

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

## **INFORMATION SUR LES INCIDENCES LIÉES À LA CRISE COVID-19**

La crise sanitaire du Covid-19 n'a pas eu de conséquences significatives sur l'OPC au cours de l'exercice.

# OPCVM CPR AMBITION FRANCE

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
CPR CASH P SICAV	8 837 649,64	8 834 267,94
VALNEVA SE	1 655 770,31	2 966 217,79
Quadiant SA	2 970 401,49	1 195 166,71
LECTRA	2 660 077,77	1 248 060,66
SA DES CEMENTS VICAT - VICAT	3 357 393,66	106 706,41
LISI EX GFI INDUSTRIES SA	2 969 187,11	114 631,57
ID LOGISTICS GROUP	3 078 553,92	
ESKER SA	1 846 057,66	1 227 324,20
IPSOS	2 283 739,93	742 601,47
THERMADOR GROUPE	2 112 396,53	867 444,30

## Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

### a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

#### • Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

#### • Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

### b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)

(\*) Sauf les dérivés listés.

# OPCVM CPR AMBITION FRANCE

## c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<b>Techniques de gestion efficace</b> <ul style="list-style-type: none"><li>. Dépôts à terme</li><li>. Actions</li><li>. Obligations</li><li>. OPCVM</li><li>. Espèces (*)</li></ul> <b>Total</b>	
<b>Instrument financiers dérivés</b> <ul style="list-style-type: none"><li>. Dépôts à terme</li><li>. Actions</li><li>. Obligations</li><li>. OPCVM</li><li>. Espèces</li></ul> <b>Total</b>	

(\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

## d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
<ul style="list-style-type: none"><li>. Revenus (*)</li><li>. Autres revenus</li></ul> <b>Total des revenus</b> <ul style="list-style-type: none"><li>. Frais opérationnels directs</li><li>. Frais opérationnels indirects</li><li>. Autres frais</li></ul> <b>Total des frais</b>	

(\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

## **Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

## Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Le **26 février 2021**, une information vous a été communiquée (via site CPR AM) concernant vos supports de placement éligibles au Plan d'Épargne en Actions (PEA) conformément au Code Général des Impôts français.

Dans le cadre de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne et de ses conséquences potentielles sur les placements éligibles au PEA, votre FCP conserve son éligibilité au PEA au-delà du 30 septembre 2021 (fin de la période transitoire permettant à un OPC de maintenir les titres du Royaume-Uni dans son ratio PEA).

Depuis le **10 mars 2021**, la documentation juridique de votre FCP a été modifiée comme suit :

- **Intégration des mentions relatives au risque de durabilité (règlement européen Disclosure - SFDR) :** Le Conseil de l'UE a adopté le 27 novembre 2019 le règlement 2019/2088 de l'UE concernant la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « Règlement Disclosure »).

Le Règlement Disclosure définit des règles de transparence harmonisées pour les acteurs des marchés financiers quant à l'intégration :

- des risques de durabilité et
- des incidences négatives en matière de durabilité

à la fois dans les décisions d'investissement, dans les informations relatives aux produits financiers et dans leur politique de rémunération.

En qualité de société de gestion, CPR Asset management est soumise au Règlement Disclosure et doit, en particulier, fournir la classification Règlement Disclosure à appliquer au FCP et la description du risque de durabilité intégré dans le processus de décision d'investissement du FCP.

Les classifications prévues par le Règlement Disclosure sont les suivantes :

- article 6 : produits financiers dans lesquels les risques de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement ; l'évaluation de l'impact probable sur le rendement des produits financiers doit également être communiquée aux investisseurs ; si la société de gestion d'actifs considère que les risques de durabilité ne sont pas pertinents, elle doit fournir une déclaration expliquant de manière claire et concise les raisons de cette non-application ;
- article 8 : produits financiers qui promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales ;
- article 9 : produits financiers qui ont pour objectif les investissements durables.

Tenant compte du processus de gestion mis en œuvre dans votre Fonds, la classification applicable à votre Fonds est l'article 8.

- **Mise à jour de la rubrique « Date et heure limite de réception des ordres » :**  
« Les ordres de souscription et de rachat peuvent être exprimés en parts, en fraction de parts **et/ou en montant.** »

Depuis le **21 juin 2021**, la documentation juridique de votre FCP a été modifiée comme suit :

- **Modification de l'heure de centralisation des ordres de souscription et de rachat :** La centralisation des ordres de souscription et de rachat des OPC nourriciers de votre FCP est quotidienne à 15 heures sur l'ensemble des parts du fonds (*en lieu et place de 13 heures*).
- **Mise en conformité avec la doctrine AMF 2020-03** relatives aux n°2020-03 sur les informations à fournir par les placements collectifs intégrant des approches extra-financières :  
En application de la doctrine AMF n°2020-03 sur les informations à fournir par les placements collectifs intégrant des approches extra-financières, la documentation juridique du FCP a été modifiée afin de respecter

les critères de la doctrine AMF n°2020-03 qui impose pour les produits collectifs qui souhaitent mentionner la prise en compte de critères extra-financiers via des approches fondées mais non significativement engageantes une description concise et équilibrée sur les limites de la prise en compte des critères extra-financiers dans la gestion dans le DICI.

Cette mise en conformité réglementaire n'a aucun impact sur la gestion du FCP et ne remet pas en cause la continuité du process financier et extra financier du fonds dont la gestion conservera les mêmes objectifs.

Depuis le **6 août 2021**, la rubrique « stratégie d'investissement » dans la section 3.2 « Dispositions particulières » du prospectus de votre fonds est rédigée comme suit :

« Le FCP n'a pas vocation à investir dans les entreprises suivantes :

- sociétés du secteur financier (banque, assurance et services financiers),
- sociétés actives dans la production de tabac,
- sociétés dont le chiffre d'affaires dépend **pour plus de 10%** de l'exploitation ou de l'utilisation du charbon thermique,
- sociétés impliquées dans le transport ou la commercialisation d'armes chimiques ou biologiques,
- sociétés dont les activités sont en violation avérée des principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

Depuis le **1<sup>er</sup> janvier 2022**, la documentation juridique de votre FCP a été modifiée comme suit :

- **Modification de la rémunération liée aux opérations de prêts de titres**

Les coûts opérationnels liés à la mise en place des opérations de prêts de titres n'excéderont pas 35% des revenus générés par lesdites opérations (*en lieu et place de 40%*).

La rubrique suivante de la documentation de votre OPC est mise à jour comme suit :

« Les revenus provenant des opérations de prêts de titres bénéficient au FCP, déduction faite des coûts opérationnels supportés par la société de gestion dans le cadre de la mise en place de ces opérations, lesquels coûts n'excéderont pas 35% des revenus générés par lesdites opérations ».

- **Changement siège social CPR AM**

Depuis le 31/12/2021, le siège social de CPR Asset Management, société de gestion de votre FCP, est fixé au 91-93, boulevard Pasteur – 75015 Paris (*en lieu et place du 90, boulevard Pasteur – 75015 Paris*).

Depuis le **17 février 2022**, la documentation juridique de votre FCP a été mis en conformité avec les exigences du Règlement Taxonomie.

Le règlement européen 2020/852 (dit « Règlement sur la Taxonomie ») met en place un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifie le règlement européen Disclosure.

Au titre du Règlement sur la Taxonomie, les investissements durables sur le plan environnemental sont les investissements dans une ou plusieurs activités économiques qui peuvent être considérées comme durables sur le plan environnemental en vertu de ce Règlement.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des objectifs environnementaux définis dans le Règlement sur la Taxonomie, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux définis dans ledit Règlement, qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales établies par ce Règlement et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

## Informations spécifiques

### Détention en OPC

La documentation juridique d'OPC prévoit qu'il peut investir jusqu'à 10% maximum de son actif en part d'OPC et/ou fonds d'investissement dans le respect des contraintes de l'OPC.

### Droit de vote

Les informations et documents relatifs à la politique de vote et à l'exercice des droits de vote en Assemblée Générale des OPC de CPR Asset Management sont adressés aux actionnaires ou porteurs de parts sur simple demande écrite à l'adresse postale de la société de gestion : CPR Asset Management – 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15. Site internet : [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com) Télécopie : 01-53-15-70-70.

### Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la société de gestion ou par les entités de son Groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques du bilan : 3. Compléments d'information, 3.9.3. Instruments financiers du Groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos.

### Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

## Informations réglementaires

### Description succincte de la procédure de choix des intermédiaires

Le comité courtiers et contreparties de CPR AM est l'instance qui valide formellement la liste des intermédiaires, contreparties et brokers de recherche sélectionnés par la société de gestion. Le comité courtiers et contreparties se réunit plusieurs fois par an. Présidé par la Direction Générale de CPR AM, il rassemble le Directeur des Investissements, les Directeurs de Gestion, les représentants de la table de négociation Amundi Intermédiation, le Responsable du Service Juridique, le Responsable du Contrôle des Risques et le Responsable de la Conformité.

Le comité courtiers et contreparties a pour objet :

- d'arrêter la liste des courtiers/intermédiaires financiers ;
- de suivre les volumes (courtages sur les actions et montant net pour les autres produits) affectés à chaque courtier ;
- de se prononcer sur la qualité des prestations des courtiers.

L'appréciation des brokers et contreparties en vue de définir ceux figurant sur la liste autorisée et les volumes maximum admis pour chacun d'entre eux, fait intervenir plusieurs équipes qui se prononcent au regard de différents critères :

- Risque de contrepartie ;
- Qualité de l'exécution des ordres ;
- Evaluation des prestations d'aide à la décision d'investissement.

### Rapport relatif à la politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires

Conformément à l'article 314–75-V du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, CPR Asset Management tient à la disposition des porteurs le rapport relatif à sa politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires qui lui fournissent des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres et décrivant la politique arrêtée en la matière. Ce rapport fait l'objet d'un document publié sur le site de CPR Asset Management : [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com).

### Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation facturés aux OPC de CPR AM

Conformément à l'article 314-82 du règlement générale de l'Autorité des Marchés Financiers, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation précisant les conditions dans lesquelles CPR Asset Management a eu recours pour l'exercice clos à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres fait l'objet d'un document publié sur le site de CPR Asset Management : [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com).

### Politique de Rémunérations

#### Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de CPR AM est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 2 février 2021, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2020 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2021.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2021, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

## **1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel**

Sur l'exercice 2021, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par CPR AM à l'ensemble de son personnel (soit 106 collaborateurs au 31 décembre 2021) s'est élevé à 15 251 854 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par CPR AM sur l'exercice : 9 358 487 euros, soit 61% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par CPR AM sur l'exercice : 5 893 367 euros, soit 39% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Du fait du nombre réduit de « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (5 collaborateurs au 31 décembre 2021) et de « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (5 collaborateurs au 31 décembre 2021), le montant total des rémunérations (fixes et variables différés et non différés) versées à ces catégories de personnel n'est pas publié.

## **2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt**

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

### **1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille**

*Critères financiers usuels :*

- Performances brute et nette du fonds géré sur 1, 3 et 5 ans ;
- Ratio d'information et ratio de Sharpe sur 1, 3 et 5 ans ;
- Performance fees générées pendant l'exercice si pertinent ;
- Classements concurrentiels ;
- Contribution à la collecte nette réalisée sur l'exercice.

## *Critères non-financiers usuels :*

Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales ;  
Innovation / développement produit ;  
Transversalité, partage des best practices et collaboration ;  
Contribution à l'engagement commercial ;  
Qualité du management.

## 2. Fonctions commerciales

### *Critères financiers usuels :*

Collecte nette ;  
Recettes ;  
Collecte brute; développement et fidélisation de la clientèle; gamme de produits ;

### *Critères non-financiers usuels :*

Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et du client ;  
Satisfaction client et qualité de la relation commerciale ;  
Qualité du management ;  
Sécurisation/développement du fonds de commerce ;  
Transversalité et partage des best practices ;  
Esprit d'entreprise.

## 3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)

Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V  
la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif  
l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

## **Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)**

CPR AM applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi que CPR AM exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou

les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo.

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri.

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle de CPR AM. De plus, CPR AM met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles CPR AM a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

## Politique Charbon

CPR AM exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport); Les entreprises dont plus de 25% du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique;
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction;
- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50% de leur chiffre d'affaires total sans analyse.
- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25% et 50% et un score de transition énergétique détérioré.

## Application en gestion passive :

### • Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon de CPR AM (à l'exception des indices très concentrés).

### • Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF de CPR AM répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la « politique charbon thermique » sur l'univers d'investissement actif de CPR AM mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, CPR AM a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote « contre » le management des entreprises concernées.

## Politique sur le tabac

Depuis 2018, CPR AM limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1 000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique de CPR AM s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, CPR AM est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. CPR AM applique ainsi les règles suivantes :

Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5%).

Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10%).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par CPR AM sont disponibles sur son site Internet : <https://www.cpr-am.fr/Investissement-Responsable>

\* *Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence.*

## Règlements SFDR et Taxonomie

### Article 8 - gestion active - au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation des changements climatiques, (ii) adaptation aux changements climatiques, (iii) utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines, (iv) transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et contrôle de la pollution, (vi) protection des écosystèmes sains.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe « do no significant harm » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fait ses meilleurs efforts pour divulguer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des Normes techniques réglementaires en ce qui concerne le contenu et la présentation des divulgations conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables qui sera mis à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

A partir de la pleine disponibilité des données et de la finalisation des méthodologies de calcul pertinentes, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

## Article 8 – gestion active – au titre de l'article 11 de SFDR

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales et à ce titre est classé Article 8 conformément au Règlement « Disclosure ».

Outre l'application de la Politique d'investissement responsable d'Amundi, le Fonds promeut ces caractéristiques via une analyse ESG des titres détenus (selon la classe d'actifs, au moins 75% ou 90% des titres détenus font l'objet d'une notation extra-financière), en cherchant à obtenir un score ESG du portefeuille supérieur à celui de leur univers d'investissement.

Le score ESG du portefeuille correspond à la moyenne pondérée par l'AUM du score ESG des émetteurs sur la base du modèle de notation ESG d'Amundi.

## **Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

## CPR Ambition France

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
CPR Asset Management

91-93, boulevard Pasteur  
75015 PARIS

## Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2022

---

Aux porteurs de parts du FCP CPR Ambition France,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif CPR Ambition France constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 avril 2021 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des fonds et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 15 juin 2022

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

*Stéphane Collas*  
Stéphane COLLAS

*Jean-Marc LECAT*  
Jean-Marc LECAT

## Comptes annuels

## Bilan Actif au 31/03/2022 en EUR

	31/03/2022
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	
<b>DÉPÔTS</b>	
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>102 781 662,49</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>102 781 662,49</b>
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	102 781 662,49
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
<b>Titres de créances</b>	
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé	
Titres de créances négociables	
Autres titres de créances	
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
<b>Organismes de placement collectif</b>	
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	
Autres organismes non européens	
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	
Créances représentatives de titres reçus en pension	
Créances représentatives de titres prêtés	
Titres empruntés	
Titres donnés en pension	
Autres opérations temporaires	
<b>Instruments financiers à terme</b>	
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	
Autres opérations	
<b>Autres instruments financiers</b>	
<b>CRÉANCES</b>	<b>7 560,52</b>
Opérations de change à terme de devises	
Autres	7 560,52
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>4 360 767,27</b>
Liquidités	4 360 767,27
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>107 149 990,28</b>

## Bilan Passif au 31/03/2022 en EUR

	31/03/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	
Capital	101 864 512,71
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	
Report à nouveau (a)	
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	3 747 353,96
Résultat de l'exercice (a, b)	1 252 226,38
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>106 864 093,05</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>	
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	
Opérations de cession sur instruments financiers	
Opérations temporaires sur titres	
Dettes représentatives de titres donnés en pension	
Dettes représentatives de titres empruntés	
Autres opérations temporaires	
Instruments financiers à terme	
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	
Autres opérations	
<b>DETTES</b>	<b>285 897,23</b>
Opérations de change à terme de devises	
Autres	285 897,23
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	
Concours bancaires courants	
Emprunts	
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>107 149 990,28</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## Hors-Bilan au 31/03/2022 en EUR

	31/03/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	
Engagement sur marché de gré à gré	
Autres engagements	
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>	
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	
Engagement sur marché de gré à gré	
Autres engagements	

## Compte de Résultat au 31/03/2022 en EUR

	31/03/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>	
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	
Produits sur actions et valeurs assimilées	1 506 878,98
Produits sur obligations et valeurs assimilées	
Produits sur titres de créances	
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	
Produits sur instruments financiers à terme	
Autres produits financiers	
<b>TOTAL (1)</b>	<b>1 506 878,98</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>	
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	
Charges sur instruments financiers à terme	
Charges sur dettes financières	19 936,09
Autres charges financières	
<b>TOTAL (2)</b>	<b>19 936,09</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>1 486 942,89</b>
Autres produits (3)	
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	281 538,39
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>1 205 404,50</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	46 821,88
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>1 252 226,38</b>

## Annexes aux comptes annuels

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

Le premier exercice a une durée exceptionnelle de 527 jours.

### **Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19**

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

### **Règles d'évaluation des actifs**

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

#### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

## **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

## **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

## **Instruments financiers à terme :**

### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

#### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

#### **Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

#### **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

# OPCVM CPR AMBITION FRANCE

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013532751 - CPR AMBITION FRANCE - T : Taux de frais maximum de 0,05% TTC  
FR0013532728 - CPR AMBITION FRANCE - I : Taux de frais maximum de 0,60% TTC  
FR0013532736 - CPR AMBITION FRANCE - SI : Taux de frais maximum de 0,20% TTC  
FR0013532744 - CPR AMBITION FRANCE - R : Taux de frais maximum de 0,90% TTC  
FR0013532710 - CPR AMBITION FRANCE -P : Taux de frais maximum de 1,50% TTC.

## **Affectation des sommes distribuables**

### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

### **Le résultat :**

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Part(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Parts CPR AMBITION FRANCE - I	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Parts CPR AMBITION FRANCE - P	Capitalisation	Capitalisation
Parts CPR AMBITION FRANCE - R	Capitalisation	Capitalisation
Parts CPR AMBITION FRANCE - SI	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Parts CPR AMBITION FRANCE - T	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion

## 2. Évolution de l'actif net au 31/03/2022 en EUR

	31/03/2022
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	98 553 399,15
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-11 211 563,99
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	6 696 705,42
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 747 654,23
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	
Frais de transactions	-224 415,13
Différences de change	
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	14 592 217,33
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	14 592 217,33
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 205 404,50
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	
Autres éléments	
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>106 864 093,05</b>

## 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							4 360 767,27	4,08
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	4 360 767,27	4,08								
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

## 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/03/2022
<b>CRÉANCES</b>		
	Ventes à règlement différé	7 560,52
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>7 560,52</b>
<b>DETTES</b>		
	Achats à règlement différé	211 403,24
	Frais de gestion fixe	57 507,37
	Autres dettes	16 986,62
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>285 897,23</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-278 336,71</b>

## 3.6. CAPITAUX PROPRES

### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part CPR AMBITION FRANCE - I</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	20,540	2 872 866,79
Parts rachetées durant l'exercice	-0,989	-129 818,65
Solde net des souscriptions/rachats	19,551	2 743 048,14
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	19,551	
<b>Part CPR AMBITION FRANCE - P</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	77 104,545	10 776 535,74
Parts rachetées durant l'exercice	-31 749,638	-4 161 946,10
Solde net des souscriptions/rachats	45 354,907	6 614 589,64
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	45 354,907	
<b>Part CPR AMBITION FRANCE - R</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	41,177	5 100,03
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	41,177	5 100,03
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	41,177	
<b>Part CPR AMBITION FRANCE - SI</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	500,000	50 000 000,00
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	500,000	50 000 000,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	500,000	
<b>Part CPR AMBITION FRANCE - T</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	348 147,705	34 898 896,59
Parts rachetées durant l'exercice	-66 338,937	-6 919 799,24
Solde net des souscriptions/rachats	281 808,768	27 979 097,35
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	281 808,768	

# OPCVM CPR AMBITION FRANCE

## 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part CPR AMBITION FRANCE - I</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part CPR AMBITION FRANCE - P</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part CPR AMBITION FRANCE - R</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part CPR AMBITION FRANCE - SI</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part CPR AMBITION FRANCE - T</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

# OPCVM CPR AMBITION FRANCE

## 3.7. FRAIS DE GESTION

	31/03/2022
<b>Parts CPR AMBITION FRANCE - I</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	  8 335,07 0,50
<b>Parts CPR AMBITION FRANCE - P</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	  73 005,60 1,50
<b>Parts CPR AMBITION FRANCE - R</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	  55,62 0,89
<b>Parts CPR AMBITION FRANCE - SI</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	  188 047,06 0,20
<b>Parts CPR AMBITION FRANCE - T</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	  12 095,04 0,05

## 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	31/03/2022
Garanties reçues par l'OPC - dont garanties de capital  Autres engagements reçus Autres engagements donnés	

## 3.9. AUTRES INFORMATIONS

### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/03/2022
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/03/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/03/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			

# OPCVM CPR AMBITION FRANCE

## 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/03/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>	
Report à nouveau	
Résultat	1 252 226,38
<b>Total</b>	<b>1 252 226,38</b>

	31/03/2022
<b>Parts CPR AMBITION FRANCE - I</b>	
<b>Affectation</b>	
Distribution	
Report à nouveau de l'exercice	
Capitalisation	29 525,93
<b>Total</b>	<b>29 525,93</b>

	31/03/2022
<b>Parts CPR AMBITION FRANCE - P</b>	
<b>Affectation</b>	
Distribution	
Report à nouveau de l'exercice	
Capitalisation	-6 334,21
<b>Total</b>	<b>-6 334,21</b>

	31/03/2022
<b>Parts CPR AMBITION FRANCE - R</b>	
<b>Affectation</b>	
Distribution	
Report à nouveau de l'exercice	
Capitalisation	37,40
<b>Total</b>	<b>37,40</b>

# OPCVM CPR AMBITION FRANCE

	31/03/2022
<b>Parts CPR AMBITION FRANCE - SI</b>	
<b>Affectation</b>	
Distribution	
Report à nouveau de l'exercice	1 038 496,90
Capitalisation	
<b>Total</b>	<b>1 038 496,90</b>

	31/03/2022
<b>Parts CPR AMBITION FRANCE - T</b>	
<b>Affectation</b>	
Distribution	188 811,87
Report à nouveau de l'exercice	1 688,49
Capitalisation	
<b>Total</b>	<b>190 500,36</b>
<b>Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	281 808,768
Distribution unitaire	0,67
<b>Crédit d'impôt</b>	
<b>Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat</b>	

# OPCVM CPR AMBITION FRANCE

## Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/03/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>	
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	
Plus et moins-values nettes de l'exercice	3 747 353,96
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	
<b>Total</b>	<b>3 747 353,96</b>

	31/03/2022
<b>Parts CPR AMBITION FRANCE - I</b>	
<b>Affectation</b>	
Distribution	
Plus et moins-values nettes non distribuées	96 709,46
Capitalisation	
<b>Total</b>	<b>96 709,46</b>

	31/03/2022
<b>Parts CPR AMBITION FRANCE - P</b>	
<b>Affectation</b>	
Distribution	
Plus et moins-values nettes non distribuées	
Capitalisation	225 805,03
<b>Total</b>	<b>225 805,03</b>

	31/03/2022
<b>Parts CPR AMBITION FRANCE - R</b>	
<b>Affectation</b>	
Distribution	
Plus et moins-values nettes non distribuées	
Capitalisation	206,01
<b>Total</b>	<b>206,01</b>

# OPCVM CPR AMBITION FRANCE

	31/03/2022
<b>Parts CPR AMBITION FRANCE - SI</b>	
<b>Affectation</b>	
Distribution	
Plus et moins-values nettes non distribuées	2 479 506,21
Capitalisation	
<b>Total</b>	<b>2 479 506,21</b>

	31/03/2022
<b>Parts CPR AMBITION FRANCE - T</b>	
<b>Affectation</b>	
Distribution	
Plus et moins-values nettes non distribuées	945 127,25
Capitalisation	
<b>Total</b>	<b>945 127,25</b>

## 3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/03/2022
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>106 864 093,05</b>
<b>Parts CPR AMBITION FRANCE - I en EUR</b>	
Actif net	2 676 789,36
Nombre de titres	19,551
Valeur liquidative unitaire	136 913,16
+/- values nettes unitaire non distribuées	4 946,52
Capitalisation unitaire sur résultat	1 510,20
<b>Parts CPR AMBITION FRANCE - P en EUR</b>	
Actif net	6 132 744,93
Nombre de titres	45 354,907
Valeur liquidative unitaire	135,21
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	4,97
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,13
<b>Parts CPR AMBITION FRANCE - R en EUR</b>	
Actif net	5 611,39
Nombre de titres	41,177
Valeur liquidative unitaire	136,27
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	5,00
Capitalisation unitaire sur résultat	0,90
<b>Parts CPR AMBITION FRANCE - SI en EUR</b>	
Actif net	68 753 399,21
Nombre de titres	500,000
Valeur liquidative unitaire	137 506,79
+/- values nettes unitaire non distribuées	4 959,01
Report à nouveau unitaire sur résultat	2 076,99

## 3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/03/2022
<b>Parts CPR AMBITION FRANCE - T en EUR</b>	
Actif net	29 295 548,16
Nombre de titres	281 808,768
Valeur liquidative unitaire	103,95
+/- values nettes unitaire non distribuées	3,35
Distribution unitaire sur résultat	0,67
Crédit d'impôt unitaire	

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>FRANCE</b>				
AFYREN SAS	EUR	62 100	490 590,00	0,46
ALTAREA	EUR	5 212	804 732,80	0,76
ASSYTEM BRIME	EUR	73 868	3 146 776,80	2,94
AUBAY	EUR	38 118	2 287 080,00	2,14
AXWAY SOFTWARE	EUR	37 626	632 116,80	0,59
BENETEAU	EUR	190 381	2 707 217,82	2,53
BIGBEN INTERACTIVE	EUR	103 423	1 541 002,70	1,44
BONDUELLE SA	EUR	73 029	1 204 978,50	1,13
CARBIOS	EUR	14 889	513 670,50	0,48
CHARGEURS INTERNATIONAL	EUR	88 348	1 798 765,28	1,68
CIE DES ALPES	EUR	142 995	1 918 992,90	1,80
DELTA PLUS GROUP	EUR	19 869	1 784 236,20	1,67
EKINOPS	EUR	300 571	2 085 962,74	1,95
ERAMET	EUR	7 169	1 072 482,40	1,00
ESKER SA	EUR	5 472	932 428,80	0,87
EXCLUSIVE NETWORKS SA	EUR	25 000	431 400,00	0,41
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA-W/I	EUR	18 096	1 836 744,00	1,72
GENERIX GROUP	EUR	243 924	1 746 495,84	1,63
GL EVENTS	EUR	91 924	1 525 938,40	1,42
GROUPE FNAC	EUR	30 856	1 436 655,36	1,35
GROUPE GORGE	EUR	146 176	2 742 261,76	2,57
GROUPE LDLC SA	EUR	38 381	1 230 111,05	1,15
HYDROGEN REFUELING SOLUTIONS	EUR	23 082	551 659,80	0,51
ID LOGISTICS GROUP	EUR	12 349	3 976 378,00	3,72
INFOTEL	EUR	42 969	2 320 326,00	2,17
IPSOS	EUR	63 818	2 884 573,60	2,70
KAUFMAN & BROAD SA	EUR	58 437	1 756 031,85	1,64
LA FRANCAISE DE LENERGIE	EUR	30 644	1 388 173,20	1,30
LDC SA	EUR	6 302	535 670,00	0,50
LECTRA	EUR	56 793	2 447 778,30	2,29
LINEDATA SERVICES	EUR	43 267	1 804 233,90	1,69
LISI EX GFI INDUSTRIES SA	EUR	136 655	2 958 580,75	2,77
LNA Sante SA	EUR	37 783	1 397 971,00	1,31
M6 METROPOLE TELEVISION	EUR	60 466	1 081 132,08	1,01
MAISONS DU MONDE	EUR	112 325	1 952 208,50	1,82
MANITOU BF	EUR	57 883	1 458 651,60	1,37
MERSEN	EUR	71 726	2 409 993,60	2,25
NACON SA	EUR	214 827	1 172 955,42	1,10
NEURONES	EUR	74 689	2 711 210,70	2,54
NEXANS SA	EUR	30 322	2 578 886,10	2,42
NEXITY	EUR	45 365	1 447 143,50	1,35

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OVH GROUPE SAS	EUR	27 491	641 365,03	0,60
PHARMAGEST INTERACTIVE	EUR	25 966	2 248 655,60	2,11
PRODWAYS GROUP SA-WI	EUR	187 881	510 096,92	0,48
Quadient SA	EUR	62 938	1 072 463,52	1,00
ROBERTET	EUR	586	516 266,00	0,49
SA DES CIMENTS VICAT - VICAT	EUR	86 937	2 673 312,75	2,50
SECHE ENVIRONNEMENT SA	EUR	44 225	3 135 552,50	2,94
SES IMAGOTAG SA	EUR	26 200	2 444 460,00	2,29
SOCIETE POUR L'INFORMATIQUE	EUR	41 207	1 850 194,30	1,73
SOMFY	EUR	6 798	993 867,60	0,93
SPIE SA	EUR	70 115	1 506 070,20	1,41
SYNERGIE	EUR	32 849	1 253 189,35	1,17
THERMADOR GROUPE	EUR	20 609	1 947 550,50	1,83
TRIGANO SA	EUR	9 560	1 261 920,00	1,18
VALNEVA SE	EUR	30 565	478 036,60	0,44
VETOQUINOL	EUR	14 979	1 995 202,80	1,87
VILMORIN & CIE	EUR	34 234	1 513 142,80	1,42
VIRBAC SA	EUR	3 304	1 199 352,00	1,12
WAGA ENERGY SA W/I	EUR	19 732	737 976,80	0,69
WAVESTONE	EUR	31 575	1 452 450,00	1,36
WINFARM SAS	EUR	1 183	29 563,17	0,03
XILAM ANIMATION	EUR	31 919	1 158 659,70	1,08
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>101 323 546,69</b>	<b>94,82</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
ABIVAX SA	EUR	59 273	1 458 115,80	1,36
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>1 458 115,80</b>	<b>1,36</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>102 781 662,49</b>	<b>96,18</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>102 781 662,49</b>	<b>96,18</b>
<b>Créances</b>			<b>7 560,52</b>	<b>0,01</b>
<b>Dettes</b>			<b>-285 897,23</b>	<b>-0,27</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>4 360 767,27</b>	<b>4,08</b>
<b>Actif net</b>			<b>106 864 093,05</b>	<b>100,00</b>

Parts CPR AMBITION FRANCE - I	EUR	19,551	136 913,16
Parts CPR AMBITION FRANCE - T	EUR	281 808,768	103,95
Parts CPR AMBITION FRANCE - SI	EUR	500,000	137 506,79
Parts CPR AMBITION FRANCE - P	EUR	45 354,907	135,21
Parts CPR AMBITION FRANCE - R	EUR	41,177	136,27

## Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part CPR AMBITION FRANCE - T

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	188 811,87	EUR	0,67	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	188 811,87	EUR	0,67	EUR